

Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2021

ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Sophie Boucher, atteste la véracité du Rapport financier consolidé de Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Signature



SIGNATURE

Date 28 mars 2022

Table des matières

États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	8
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	20
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	21
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	22
Situation financière par organismes	23
Charges par objets	24
Excédent (déficit) accumulé	25
Avantages sociaux futurs	29

Renseignements financiers consolidés non audités

Analyse des revenus consolidés	36
Analyse des charges consolidées	48

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace (Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S23-1, S23-2 et S23-3 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Municipalité, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Montmagny, le 28 mars 2022

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no 126222

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalizations	
		2021	2020
Revenus			
Taxes	1	3 840 416	3 804 214
Compensations tenant lieu de taxes	2	133 736	124 394
Quotes-parts	3		
Transferts	4	2 662 143	6 560 146
Services rendus	5	225 129	154 956
Imposition de droits	6	130 368	126 331
Amendes et pénalités	7	10 652	11 108
Revenus de placements de portefeuille	8		
Autres revenus d'intérêts	9	19 191	26 550
Autres revenus	10	12 270	143 943
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11		
Effet net des opérations de restructuration	12		
	13	7 033 905	10 951 642
Charges			
Administration générale	14	670 206	599 924
Sécurité publique	15	732 478	725 174
Transport	16	1 421 050	1 199 473
Hygiène du milieu	17	1 070 906	1 097 213
Santé et bien-être	18	24 496	15 873
Aménagement, urbanisme et développement	19	282 462	383 312
Loisirs et culture	20	720 413	648 853
Réseau d'électricité	21		
Frais de financement	22	269 701	377 902
Effet net des opérations de restructuration	23		
	24	5 191 712	5 047 724
Excédent (déficit) de l'exercice	25	1 842 193	5 903 918
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice			
Solde déjà établi	26	13 319 135	7 415 217
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27		
Solde redressé	28	13 319 135	7 415 217
Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice	29	15 161 328	13 319 135

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	641 915	639 688
Débiteurs (note 5)	2	6 689 950	4 918 677
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6		
Autres actifs financiers (note 9)	7	31 891	30 536
	8	7 363 756	5 588 901
PASSIFS			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 10)	10	2 590 376	146 174
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	764 259	476 990
Revenus reportés (note 12)	12	74 983	40 580
Dette à long terme (note 13)	13	10 093 893	10 382 131
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14		
Autres passifs (note 14)	15	188 603	203 347
	16	13 712 114	11 249 222
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(6 348 358)	(5 660 321)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	21 326 894	18 826 869
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	72 676	72 676
Stocks de fournitures	20	79 437	53 000
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	30 679	26 911
	23	21 509 686	18 979 456
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	24	15 161 328	13 319 135

Obligations contractuelles (note 19)

Droits contractuels (note 20)

Passifs éventuels (note 21)

Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalizations	
		2021	2020
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 842 193	5 903 918
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	2 (	3 196 373)	(188 190)
Produit de cession	3	6 000	34 952
Amortissement	4	682 699	696 414
(Gain) perte sur cession	5	7 649	(34 952)
Réduction de valeur / Reclassement	6		
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7		
	8	(2 500 025)	508 224
Variation des propriétés destinées à la revente	9		93 317
Variation des stocks de fournitures	10	(26 437)	14 982
Variation des actifs incorporels achetés	11		
Variation des autres actifs non financiers	12	(3 768)	(1 723)
	13	(30 205)	106 576
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		40 994
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	16	(688 037)	6 559 712
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	17	(5 660 321)	(12 220 033)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18		
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19		
Solde redressé	20	(5 660 321)	(12 220 033)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	21	(6 348 358)	(5 660 321)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le rapprochement entre les données budgétaires et les données réelles de l'administration municipale est présenté dans les informations sectorielles.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	1 842 193	5 903 918
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	682 699	696 414
Autres			
▪ (Gain) perte sur disposition	3	7 649	(34 952)
▪	4		40 994
	5	2 532 541	6 606 374
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	(1 771 273)	(3 105 910)
Autres actifs financiers	7	(1 355)	20 658
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	272 525	(287 873)
Revenus reportés	9	34 403	18 365
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10		
Propriétés destinées à la revente	11		93 317
Stocks de fournitures	12	(26 437)	14 986
Autres actifs non financiers	13	(3 768)	(1 727)
	14	1 036 636	3 358 190
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(3 196 373)	(188 190)
Produit de cession des immobilisations corporelles	16	6 000	34 952
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17	()	()
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(3 190 373)	(153 238)
Activités de placement			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20	()	()
Remboursement ou cession	21		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22	()	()
Cession	23		
	24		
Activités de financement (note 4)			
Émission de dettes à long terme	25	1 255 700	3 679 500
Remboursement de la dette à long terme	26	(1 569 462)	(365 407)
Variation nette des emprunts temporaires	27	2 444 202	(6 269 960)
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28	25 524	(28 092)
Autres			
▪	29		
▪	30		
	31	2 155 964	(2 983 959)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	32	2 227	220 993
Solde déjà établi	33	639 688	418 695
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	34		
Solde redressé	35	639 688	418 695
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)	36	641 915	639 688

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

1. Statut de l'organisme municipal

La Municipalité de Cap-Saint-Ignace est un organisme municipal constitué et régi en vertu du code municipal de la province de Québec.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23-1, S23-2 et S-23-3.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la Municipalité excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

A) Périmètre comptable et partenariats

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Municipalité et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles et la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Le taux de participation de la Municipalité dans les opérations de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles pour l'exercice est de 24,44 % (2020-24,44 %). Le taux de participation de la Municipalité dans les opérations de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny est de 8,84 % (2020-8,84 %).

Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

a) Périmètre comptable

S.O.

b) Partenariats

S.O.

B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la comptabilité d'exercice.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée d'utilité des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, le passif au titre des sites contaminés, le passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, les contestations d'évaluation et les réclamations en justice.

Comptabilisation des revenus

Les revenus de taxes sont constatés lors du dépôt du rôle de perception initial et des rôles spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles;

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement;

Les taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur;

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance;

Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières;

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits;

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatés lors de l'émission des contraventions;

Le revenu de cession d'actifs immobilisés est comptabilisé comme revenu à la date de l'acte de transfert;

Les produits de placement sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire;

Les autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients.

C) Actifs

S.O

a) Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Municipalité sont composés de l'encaisse, des dépôts en circulation, du découvert bancaire, des chèques en circulation et des placements temporaires ayant une échéance de trois mois ou moins.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût.

b) Actifs non financiers

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût étant déterminé selon la méthode du coût distinct.

Les propriétés destinées à la revente au cours de l'exercice subséquent sont présentées dans les actifs financiers.

Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la Municipalité bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Municipalité bénéficiera des services acquis.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers consolidés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Infrastructures

20 à 40 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Bâtiments	40 ans
Véhicules	10 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 à 20 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	10 à 20 ans

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

La Municipalité capitalise les frais financiers relatifs aux immobilisations en cours de développement jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration.

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Municipalité de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit afin de refléter la baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont comptabilisées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est comptabilisée.

D) Passifs

Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état de la situation financière.

Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Municipalité comptabilise un passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploités. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés au recouvrement final, à la revégétation, au contrôle des produits de lixiviation, à la qualité des eaux, au contrôle et à la récupération des gaz, à l'acquisition de nouveaux terrains devant servir de zones tampons et à l'entretien des divers systèmes de contrôle et de drainage. Ces coûts estimatifs sont comptabilisés en fonction de la capacité utilisée des sites.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

Assainissement des sites contaminés

La Municipalité comptabilise un passif au titre des frais d'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Municipalité est directement responsable ou qu'elle en accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

E) Revenus

Les revenus de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans un poste de revenus reportés qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

F) Avantages sociaux futurs**Régimes de retraite à cotisations déterminées**

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la Municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

G) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges, à l'exception de l'amortissement, comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Elles sont créées aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par la Municipalité et amorties selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides :

Passif comptabilisé au 1er janvier 2013 et, jusqu'à concurrence des sommes autorisées, tout excédent de la charge comptabilisée en fonction de la capacité utilisée de la décharge sur les dépenses engagées dans l'exercice : linéaire jusqu'à l'extinction prévue des obligations de l'administration municipale.

Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- Pour la dette à long terme en question :
 - au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.
- Éléments présentés à l'encontre des DCTP :
 - pour le financement des activités de fonctionnement: au fur et à mesure de l'amortissement des frais reportés liés à la dette long terme.

H) Instruments financiers

S.O.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

l) Autres éléments

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

3. Modification de méthodes comptables

S.O

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

		2021	2020
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	317 382	420 355
Découvert bancaire	2 (	)	()
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	3	324 533	219 333
Autres éléments			
▪	4		
▪	5		
▪	6		
▪	7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	8	641 915	639 688
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9	463 680	381 130
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	10		

Note**5. Débiteurs**

		2021	2020
Taxes municipales	11	127 167	129 814
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	12		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	13	4 987 906	4 439 017
Gouvernement du Canada et ses entreprises	14	1 431 438	184 843
Organismes municipaux	15	66 742	50 549
Autres			
▪ Autres comptes à recevoir	16	76 697	68 445
▪ Solde de prix de vente	17		46 009
	18	6 689 950	4 918 677
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	19	3 875 392	4 049 921
Organismes municipaux	20		
Autres tiers	21		
	22	3 875 392	4 049 921
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	23	550	550

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

6. Prêts

		2021	2020
Prêts à un office d'habitation	24		
Prêts à un fonds d'investissement	25		
Autres			
▪	26		
▪	27		
	28		
Provision pour moins-value déduite des prêts	29		

Note**7. Placements de portefeuille**

		2021	2020
Placements à titre d'investissement	30		
Autres placements	31		
	32		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	33		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	34		

Note**8. Avantages sociaux futurs**

		2021	2020
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	35		
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	36		
	37		
Charge de l'exercice			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	38		
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	39		
Régimes à cotisations déterminées	40		
Autres régimes (REER et autres)	41	36 980	34 706
Régimes de retraite des élus municipaux	42		
	43	36 980	34 706

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

Note**9. Autres actifs financiers**

		2021	2020
Propriétés destinées à la revente (note 16)	44	31 891	30 536
Autres	45		
	46	31 891	30 536

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Note**10. Emprunts temporaires**

La Municipalité dispose de trois facilités de crédit. La première est d'un montant autorisé de 1 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,50 %. La deuxième est d'un montant autorisé de 1 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %. La troisième est d'un montant autorisé de 7 500 000 \$, portant intérêt au taux fixe 2,45 %. Les deux premières facilités de crédit sont renouvelables annuellement et la troisième porte échéance en 2046.

11. Crédoeurs et charges à payer

		2021	2020
Fournisseurs	47	307 980	227 820
Salaires et avantages sociaux	48	86 701	88 369
Dépôts et retenues de garantie	49	273 045	69 872
Provision pour contestations d'évaluation	50		
Autres			
▪ Gouv. du Québec et entreprises	51	5 527	3 540
▪ Gouv. du Canada et entreprises	52	2 259	1 367
▪	53		
▪ Intérêts courus DLT	54	83 578	85 500
▪ Intérêts sur marge	55	5 169	522
	56	764 259	476 990

Note**12. Revenus reportés**

		2021	2020
Taxes perçues d'avance	57		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	58		
Soutien à la compétence de développement local et régional			
des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	59		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	60		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	61		
Société québécoise d'assainissement des eaux	62		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	63		
Autres contributions des promoteurs	64		
Fonds de redevances réglementaires	65		
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	66		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	67		
Accès entreprise Québec	68		
Autres			
▪ Emploi et Dév. Social Canada	69		4 575
▪ Acompte parc industriel	70	5 561	5 561
▪ Demande Volet 2	71	12 444	12 444
▪ Fonds AgriEsprit	72	17 003	18 000
▪ 350 e De Cap-Saint-Ignace	73	39 975	
▪	74		
▪	75		
	76	74 983	40 580

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Note**13. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2021	2020
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	1,70	2,80	2022	2027	77	6 283 492	6 427 108
Obligations et billets en monnaies étrangères					78		
Gains (pertes) de change reportés					79		
					80		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,73	2,50	2024	2026	81	3 875 392	4 045 538
Organismes municipaux					82		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					83		
Autres					84		
					85	10 158 884	10 472 646
Frais reportés liés à la dette à long terme					86	(64 991)	(90 515)
					87	10 093 893	10 382 131

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

		Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2021
		Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2022	88		443 260			443 260
2023	89		454 307			454 307
2024	90		4 436 653			4 436 653
2025	91		4 026 500			4 026 500
2026	92		792 347			792 347
2027 et plus	93		5 817			5 817
	94		10 158 884			10 158 884
Intérêts et frais accessoires	95					
	96		10 158 884			10 158 884

Note**14. Autres passifs**

		2021	2020
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	97	188 603	203 347
Assainissement des sites contaminés	98		
Autres			
▪	99		
▪	100		
▪	101		
▪	102		
	103	188 603	203 347

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

15. Immobilisations corporelles

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
Infrastructures					
Eau potable	104	7 620 670	778		7 621 448
Eaux usées	105	7 499 730	1 187		7 500 917
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	106	4 043 656	1 259		4 044 915
Autres					
▪	107	1 253 956			1 253 956
▪	108				
Réseau d'électricité	109				
Bâtiments	110	4 096 682	34 673		4 131 355
Améliorations locatives	111				
Véhicules	112	1 381 253		15 748	1 365 505
Ameublement et équipement de bureau	113	350 001	51 108		401 109
Machinerie, outillage et équipement divers	114	480 110	102 065		582 175
Terrains	115	219 363	1 408		220 771
Autres	116				
	117	26 945 421	192 478	15 748	27 122 151
Immobilisations en cours	118	77 493	3 003 895		3 081 388
	119	27 022 914	3 196 373	15 748	30 203 539
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Infrastructures					
Eau potable	120	1 250 387	190 536		1 440 923
Eaux usées	121	2 349 345	187 524		2 536 869
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	122	888 582	91 822		980 404
Autres					
▪	123	835 711	34 284		869 995
▪	124				
Réseau d'électricité	125				
Bâtiments	126	1 494 195	96 348		1 590 543
Améliorations locatives	127				
Véhicules	128	734 909	46 555	2 099	779 365
Ameublement et équipement de bureau	129	301 859	10 351		312 210
Machinerie, outillage et équipement divers	130	341 057	25 279		366 336
Autres	131				
	132	8 196 045	682 699	2 099	8 876 645
VALEUR COMPTABLE NETTE	133	18 826 869			21 326 894
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	134				
Amortissement cumulé	135	()	()	()	()
Valeur comptable nette	136				

Note

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

16. Propriétés destinées à la revente

		2021	2020
Immeubles de la réserve foncière	137	31 891	30 536
Immeubles industriels municipaux	138	72 676	72 676
Autres	139		
	140	104 567	103 212
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 9)	141	31 891	30 536
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	142	72 676	72 676

Note**17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
COÛT					
▪	143				
▪	144				
▪	145				
▪	146				
	147				
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
▪	148				
▪	149				
▪	150				
▪	151				
	152				
VALEUR COMPTABLE NETTE	153				

Note**18. Autres actifs non financiers**

		2021	2020
Frais payés d'avance			
▪	154	30 679	26 911
▪	155		
▪	156		
Autres			
▪	157		
▪	158		
	159	30 679	26 911

Note**19. Obligations contractuelles**

La Municipalité s'est engagée envers l'Office municipal d'habitation de Cap-Saint-Ignace à combler 10 % du déficit annuel de cet organisme conformément aux dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

20. Droits contractuels

S.O.

21. Passifs éventuels

S.O.

A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2021	2020
	160		

S.O.

B) Auto-assurance

S.O.

C) Poursuites

S.O.

D) Autres

S.O.

22. Actifs éventuels

S.O.

23. Redressement aux exercices antérieurs

S.O.

24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets ne comportent pas de comparaison avec des données budgétaires consolidées. Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est présentée dans les informations sectorielles.

25. Instruments financiers

S.O.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021		Réalisations 2021		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus							
Fonctionnement							
Taxes	1	3 804 214	3 711 603	3 840 416			3 840 416
Compensations tenant lieu de taxes	2	124 394	127 868	133 736			133 736
Quotes-parts	3					86 305	
Transferts	4	604 879	152 872	551 662			551 662
Services rendus	5	123 118	250 660	199 308		25 821	225 129
Imposition de droits	6	126 331	108 800	130 368			130 368
Amendes et pénalités	7	11 108	6 715	10 652			10 652
Revenus de placements de portefeuille	8						
Autres revenus d'intérêts	9	26 031	20 600	19 018		173	19 191
Autres revenus	10	144 409	73 700	12 270			12 270
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	4 964 484	4 452 818	4 897 430		112 299	4 923 424
Investissement							
Taxes	13						
Quotes-parts	14						
Transferts	15	5 955 267		2 110 481			2 110 481
Imposition de droits	16						
Autres revenus							
Contributions des promoteurs	17						
Autres	18						
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	5 955 267		2 110 481			2 110 481
	22	10 919 751	4 452 818	7 007 911		112 299	7 033 905
Charges							
Administration générale	23	585 459	586 028	627 667	11 524	31 015	670 206
Sécurité publique	24	613 151	622 506	636 685	95 793		732 478
Transport	25	1 094 632	1 155 484	1 315 271	105 558	221	1 421 050
Hygiène du milieu	26	690 196	696 596	692 061	382 561	82 589	1 070 906
Santé et bien-être	27	15 873	15 400	24 496			24 496
Aménagement, urbanisme et développement	28	377 529	298 254	277 312	5 150		282 462
Loisirs et culture	29	575 764	685 755	643 325	77 088		720 413
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	376 761	243 760	268 536		1 165	269 701
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	691 470		677 674 (	677 674)		
	34	5 020 835	4 303 783	5 163 027		114 990	5 191 712
Excédent (déficit) de l'exercice	35	5 898 916	149 035	1 844 884		(2 691)	1 842 193

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats
					Total consolidé ¹
Excédent (déficit) de l'exercice	1	5 898 916	149 035	1 844 884	1 842 193
Moins : revenus d'investissement	2	(5 955 267)	()	(2 110 481)	(2 110 481)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(56 351)	149 035	(265 597)	(268 288)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Amortissement	4	691 470		677 674	682 699
Produit de cession	5	34 952		6 000	6 000
(Gain) perte sur cession	6	(34 952)		7 649	7 649
Réduction de valeur / Reclassement	7				
	8	691 470		691 323	696 348
Propriétés destinées à la vente					
Coût des propriétés vendues	9	113 974			
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11	113 974			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
Financement					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	122 914		6 267	6 267
Remboursement de la dette à long terme	17	(270 199)	()	(441 262)	(446 224)
	18	(147 285)		(434 995)	(439 957)
Affectations					
Activités d'investissement	19	(77 928)	()	(70 976)	(70 976)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20			162 964	162 964
Excédent de fonctionnement affecté	21	18		18 328	38 323
Réserves financières et fonds réservés	22	(7 623)			
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(28 300)		25 215	10 472
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	(113 833)		135 531	140 783
	26	544 326		391 859	397 174
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27	487 975	149 035	126 262	128 886

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020		Réalisations 2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
Revenus d'investissement	1	5 955 267	2 110 481		2 110 481
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2 (	3 717)(	1 045)(	)(	1 045)
Sécurité publique	3 (	)(	)(	)(	)
Transport	4 (	14 287)(	3 118 131)(	)(	3 118 131)
Hygiène du milieu	5 (	88 940)(	22 935)(	)(	22 935)
Santé et bien-être	6 (	)(	)(	)(	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)(	)(	)(	)
Loisirs et culture	8 (	79 737)(	54 262)(	)(	54 262)
Réseau d'électricité	9 (	)(	)(	)(	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)(	)(	)(	)
	11 (	186 681)(	3 196 373)(	)(	3 196 373)
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition	12 (	)(	1 354)(	)(	1 354)
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition	13 (	)(	)(	)(	)
Financement					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	1 667 716	198 802		198 802
Affectations					
Activités de fonctionnement	15	77 928	70 976		70 976
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16		58 163		58 163
Excédent de fonctionnement affecté	17		20 163		20 163
Réserves financières et fonds réservés	18				
	19	77 928	149 302		149 302
	20	1 558 963	(2 849 623)		(2 849 623)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	21	7 514 230	(739 142)		(739 142)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2020		2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
ACTIFS FINANCIERS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	534 408	549 330	92 585	641 915
Débiteurs (note 5)	2	4 902 022	6 676 821	13 129	6 689 950
Prêts (note 6)	3				
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	6				
Autres actifs financiers (note 9)	7	30 536	31 891		31 891
	8	5 466 966	7 258 042	105 714	7 363 756
PASSIFS					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 10)	10	146 174	2 590 376		2 590 376
Créditeurs et charges à payer (note 11)	11	459 389	745 735	18 524	764 259
Revenus reportés (note 12)	12	40 580	74 983		74 983
Dettes à long terme (note 13)	13	10 344 894	10 061 309	32 584	10 093 893
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 8)	14				
Autres passifs (note 14)	15			188 603	188 603
	16	10 991 037	13 472 403	239 711	13 712 114
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	17	(5 524 071)	(6 214 361)	(133 997)	(6 348 358)
ACTIFS NON FINANCIERS					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	18 756 048	21 261 097	65 797	21 326 894
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	72 676	72 676		72 676
Stocks de fournitures	20	49 700	76 137	3 300	79 437
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	26 797	30 490	189	30 679
	23	18 905 221	21 440 400	69 286	21 509 686
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	745 096	529 234	37 357	566 591
Excédent de fonctionnement affecté	25	181 130	263 679	23 527	287 206
Réserves financières et fonds réservés	26	200 000	200 000		200 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(354 931)	(337 441)	(158 805)	(496 246)
Financement des investissements en cours	28	(221 498)	(960 680)		(960 680)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	12 831 353	15 531 247	33 210	15 564 457
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30				
	31	13 381 150	15 226 039	(64 711)	15 161 328
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
CHARGES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalizations	Réalizations	Réalizations
		2021	2021	2021	2020
Rémunération					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	820 550	795 681	832 026	786 752
Charges sociales					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	172 810	175 445	184 204	169 785
Biens et services					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	2 526 118	2 739 803	2 745 146	2 536 520
Frais de financement					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	243 760	264 066	264 922	263 642
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11				
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13		4 470	4 779	114 260
Contributions à des organismes					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	435 145	431 641	345 336	338 961
Transferts	15				
Autres	16	49 200	33 827	92 180	110 048
Autres organismes					
Transferts	17				
Autres	18	27 700	27 397	27 397	21 923
Amortissement					
Immobilisations corporelles	19		677 674	682 699	696 414
Actifs incorporels achetés	20				
Autres					
▪ Subvention accès propriété	21	20 000	2 468	2 468	1 910
▪ Contributions diverses	22	8 500	10 555	10 555	7 509
▪	23				
	24	4 303 783	5 163 027	5 191 712	5 047 724

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	566 591	803 360
Excédent de fonctionnement affecté	2	287 206	201 129
Réserves financières et fonds réservés	3	200 000	200 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(496 246)	(528 484)
Financement des investissements en cours	5	(960 680)	(221 498)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	15 564 457	12 864 628
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	15 161 328	13 319 135
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Administration municipale	9	529 234	745 096
Organismes contrôlés et partenariats ¹	10	37 357	58 264
	11	566 591	803 360
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Assainissement des eaux usées	12	121 526	106 597
▪ Réfection règlements mun.	13	13 333	13 333
▪ Greffe	14		11 000
▪ Réfection toiture	15	7 500	7 500
▪ Salon du livre	16	11 000	11 000
▪ Clôture garage	17		16 500
▪ ameubl. bibliothèque	18	5 077	8 700
▪ aménagement paysager	19	4 592	6 500
▪ Autres (350 , toiture, bureau)	20	100 651	
	21	263 679	181 130
Organismes contrôlés et partenariats ¹			
▪ Équilibre budgétaire	22	23 527	19 999
▪	23		
▪	24		
	25	23 527	19 999
	26	287 206	201 129

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)			
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières - Administration municipale			
▪	27		
▪	28		
▪	29		
▪	30		
▪	31		
	32		
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪	33		
▪	34		
▪	35		
	36		
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	37	200 000	200 000
Organismes contrôlés et partenariats	38		
Solde disponible des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	39		
Organismes contrôlés et partenariats	40		
Montant non réservé			
Administration municipale	41		
Organismes contrôlés et partenariats	42		
Fonds local d'investissement	43		
Fonds local de solidarité	44		
Autres			
▪	45		
▪	46		
	47	200 000	200 000
	48	200 000	200 000

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	49 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	50 (	)(
Avantages postérieurs au 1 ^{er} janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	51 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	52 (	)(
Autres	53 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	54 (	)(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	55 (	)(
Assainissement des sites contaminés	56 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	57 (	)(
Autres	58 (	)(
▪	59 (	)(
▪	60 (	)(
	61 (	)(
Autres mesures d'allègement fiscal	158 805	173 554
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	62 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	63 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	64 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	65 (	)(
Autres		
▪	66 (	)(
▪	67 (	)(
	68 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	69 (	)(
Mesure relative à la COVID-19	70 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	71 (	)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	72 (	)(
Autres		
▪	73 (	)(
▪	74 (	)(
	75 (	)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	76	23 489
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	77	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	78	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	79	
Autres		
▪	80	
	81	23 489
	82 (	)(
	496 246	528 484

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)		
Financement des investissements en cours		
Financement non utilisé	83	
Investissements à financer	84 (960 680) (221 498)	85 (960 680) (221 498)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	86 21 326 894	18 826 869
Propriétés destinées à la revente	87 104 567	103 212
Prêts	88	
Placements de portefeuille à titre d'investissement	89	
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	90	
	91 21 431 461	18 930 081
Ajustements aux éléments d'actif	92	
	93 21 431 461	18 930 081
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	94 (10 093 893) (10 382 131)	95 (64 991) (90 515)
Frais reportés liés à la dette à long terme		
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	96 3 888 771	4 045 538
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	97 403 109	361 655
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	98	
	99 (5 867 004) (6 065 453)	
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	100 () ()	
	101 (5 867 004) (6 065 453)	
	102 15 564 457	12 864 628

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes de retraite enregistrés	1	
Régimes supplémentaires de retraite	2	

Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements

	2021	2020
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	3	
Charge de l'exercice	4 ()	()
Cotisations versées par l'employeur	5	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ()	()
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	
Provision pour moins-value	12 ()	()
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes en cause	14	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ()	()
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ()	()
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	
	20	
Cotisations salariales des employés	21 ()	()
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 ()	()
	23	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27	
Variation de la provision pour moins-value	28	
Autres		
▪	29	
▪	30	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	
Rendement espéré des actifs	33 ()	()
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34	
Charge de l'exercice	35	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	36	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	37	() ()
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	38	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	39	
Prestations versées au cours de l'exercice	40	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	41	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	42	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	43	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8		
Pour la réserve de restructuration	44	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	46	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	47	% %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	48	% %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	49	% %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	50	% %
Autres hypothèses économiques		
▪	51	
▪	52	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice

Régimes d'avantages complémentaires de retraite

53

Autres avantages sociaux futurs

54

Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements

	2021	2020
Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 () ()	
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 () ()	
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 () ()	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 () ()	
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 () ()	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
Charge de l'exercice		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70	
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72	
Cotisations salariales des employés	73 (	)(
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 (	)(
	75	
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76	
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres		
▪	81	
▪	82	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83	
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	
Rendement espéré des actifs	85 (	)(
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86	
Charge de l'exercice	87	
Informations complémentaires		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	88	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	89 (	)(
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	90	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	91	
Prestations versées au cours de l'exercice	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	93	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	94	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	95	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	96	
Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	97	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	98	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	99	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	100	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	102	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	103	
Autres hypothèses économiques		
▪	104	
▪	105	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	106		
Description des régimes et autres renseignements		2021	2020
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	107		
Régime de retraite par financement salarial	108		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	109		
Régime de retraite à prestations cibles	110		
Autres régimes	111		
	112		

D) AUTRES RÉGIMES

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	113		
Description des régimes et autres renseignements		2021	2020
La Municipalité a un régime de retraite auquel les salariés peuvent participer dès qu'ils atteignent six mois de service. Les cotisations versées sont en fonction du salaire annuel selon les proportions suivantes : la part du salarié est de 5 % de son salaire annuel tandis que la part de l'employeur représente 6 % du salaire annuel.			
Charge de l'exercice			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	114		
Régime de retraite simplifié	115		
REER	116	36 980	34 706
Autres régimes	117		
	118	36 980	34 706

E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

		2021	2020
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	119		

Description du régime

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice telles qu'établies par règlement du gouvernement.

		2021	2020
Cotisations des élus au RREM	120		
Charge de l'exercice			
Contributions de l'employeur au RREM	121		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	122		
	123		
Note			

Renseignements financiers consolidés non audités

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TAXES	2021	2021	2021	2020
SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	2 499 493	2 569 012	2 505 599
Taxes spéciales				
Service de la dette	2	204 460	210 431	204 057
Activités de fonctionnement	3			
Activités d'investissement	4			
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7	233 650	242 807	286 496
Activités de fonctionnement	8	166 000	185 773	184 186
Activités d'investissement	9			
Autres	10		5	(711)
	11	3 103 603	3 208 028	3 179 627
SUR UNE AUTRE BASE				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	130 000	129 683	129 571
Égout	13	55 000	55 529	54 603
Traitement des eaux usées	14	92 000	93 315	91 759
Matières résiduelles	15	258 000	261 910	258 649
Autres				
▪ Gestion des boues	16	73 000	75 722	74 736
▪	17			
▪	18			
Centres d'urgence 9-1-1	19		16 229	15 269
Service de la dette	20			
Pouvoir général de taxation	21			
Activités de fonctionnement	22			
Activités d'investissement	23			
	24	608 000	632 388	624 587
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	25			
Autres	26			
	27			
	28	608 000	632 388	624 587
	29	3 711 603	3 840 416	3 804 214

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalizations	Réalizations	Réalizations
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	2021	2021	2021	2020
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement				
Taxes sur la valeur foncière 30	2 200	2 275	2 275	2 276
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification 31				
Taxes d'affaires 32				
Compensations pour les terres publiques 33	48 343	48 353	48 353	41 778
34	50 543	50 628	50 628	44 054
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux 35	48 700	51 085	51 085	48 698
Cégeps et universités 36				
Écoles primaires et secondaires 37	27 125	30 554	30 554	30 136
38	75 825	81 639	81 639	78 834
Autres immeubles				
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux				
Taxes sur la valeur foncière 39				
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification 40				
Taxes d'affaires 41				
42				
43	126 368	132 267	132 267	122 888
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES				
Taxes sur la valeur foncière 44				
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification 45	1 500	1 469	1 469	1 506
Taxes d'affaires 46				
47	1 500	1 469	1 469	1 506
ORGANISMES MUNICIPAUX				
Taxes sur la valeur foncière 48				
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification 49				
50				
AUTRES				
Taxes foncières des entreprises				
autoconsommatrices d'électricité 51				
Autres 52				
53				
54	127 868	133 736	133 736	124 394

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalizations	Réalizations	Réalizations
	2021	2021	2021	2020
TRANSFERTS				
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT				
Administration générale	55			
Sécurité publique				
Police	56			
Sécurité incendie	57			
Sécurité civile	58			2 765
Autres	59			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	60	(57 370)	318 200	318 200
Enlèvement de la neige	61			230 263
Autres	62			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	63			
Transport adapté	64			
Transport scolaire	65			
Autres	66			
Transport aérien	67			
Transport par eau	68			
Autres	69	6 500	8 208	8 208
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	70	10 820	19 507	19 507
Réseau de distribution de l'eau potable	71		828	828
Traitement des eaux usées	72			4 368
Réseaux d'égout	73			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	74	30 000	7 321	7 321
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	75	55 000	73 503	73 503
Tri et conditionnement	76			60 720
Autres	77			
Autres	78	83 440	99 613	99 613
Cours d'eau	79			78 823
Protection de l'environnement	80			3 855
Autres	81			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2021	2021	2021	2020
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	82			
Sécurité du revenu	83			
Autres	84			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	85			
Rénovation urbaine	86			
Promotion et développement économique	87			
Autres	88			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	89			
Activités culturelles				
Bibliothèques	90			
Autres	91			
Réseau d'électricité	92			
	93	128 390	527 180	417 080

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2021	2021	2021	2020
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT				
Administration générale	94			
Sécurité publique				
Police	95			
Sécurité incendie	96			1 274 195
Sécurité civile	97			
Autres	98			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	99	184 384	184 384	
Enlèvement de la neige	100			
Autres	101			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	102			
Transport adapté	103			
Transport scolaire	104			
Autres	105			
Transport aérien	106			
Transport par eau	107			
Autres	108			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	109			
Réseau de distribution de l'eau potable	110			
Traitement des eaux usées	111	1 902 751	1 902 751	4 645 992
Réseaux d'égout	112			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	113			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	114			
Tri et conditionnement	115			
Autres	116			
Autres	117			
Cours d'eau	118			
Protection de l'environnement	119			
Autres	120			

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2021	2021	2021	2020
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	121			
Sécurité du revenu	122			
Autres	123			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	124			
Rénovation urbaine	125			
Promotion et développement économique	126			
Autres	127			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	128			
Activités culturelles				
Bibliothèques	129			
Autres	130	23 346	23 346	35 080
Réseau d'électricité	131			
	132	2 110 481	2 110 481	5 955 267

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
TRANSFERTS (suite)	2021	2021	2021	2020
TRANSFERTS DE DROIT				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	133			
Péréquation	134			
Neutralité	135			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	136			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	137			
Fonds de développement des territoires	138			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	139			
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	140			
Dotation spéciale de fonctionnement	141	24 482	24 482	24 482
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	142			
Autres	143			161 745
	144	24 482	24 482	187 799
TOTAL DES TRANSFERTS	145	152 872	2 662 143	6 560 146

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS	2021	2021	2021	2020
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX				
Administration générale				
Greffes et application de la loi	146			
Évaluation	147			
Autres	148			292
	149			292
Sécurité publique				
Police	150			
Sécurité incendie	151			
Sécurité civile	152			
Autres	153			
	154			
Transport				
Réseau routier				
Voirie municipale	155			
Enlèvement de la neige	156			
Autres	157			
Transport collectif	158			
Autres	159			
	160			
Hygiène du milieu				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	161			
Réseau de distribution de l'eau potable	162			
Traitement des eaux usées	163			
Réseaux d'égout	164			
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	165		25 821	30 817
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	166			
Tri et conditionnement	167			
Autres	168			
Autres	169			
Cours d'eau	170			
Protection de l'environnement	171			
Autres	172			
	173		25 821	30 817

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)	2021	2021	2021	2020
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)				
Santé et bien-être				
Logement social	174			
Autres	175			
	176			
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	177			
Rénovation urbaine	178			
Promotion et développement économique	179			
Autres	180			
	181			
Loisirs et culture				
Activités récréatives	182			
Activités culturelles				
Bibliothèques	183			
Autres	184			
	185			
Réseau d'électricité	186			
	187		25 821	31 109

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)		2021	2021	2021	2020
AUTRES SERVICES RENDUS					
Administration générale					
Greffes et application de la loi	188				
Évaluation	189				
Autres	190	21 510	15 718	15 718	19 091
	191	21 510	15 718	15 718	19 091
Sécurité publique					
Police	192				
Sécurité incendie	193				
Sécurité civile	194				
Autres	195				
	196				
Transport					
Réseau routier					
Voirie municipale	197	5 000	585	585	650
Enlèvement de la neige	198				
Autres	199				
Transport collectif					
Transport en commun					
Transport régulier	200				
Transport adapté	201				
Transport scolaire	202				
Autres	203				
Autres	204				
	205	5 000	585	585	650
Hygiène du milieu					
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	206				
Réseau de distribution de l'eau potable	207				
Traitement des eaux usées	208				
Réseaux d'égout	209				
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	210				
Matières recyclables	211				
Autres	212				
Cours d'eau	213				
Protection de l'environnement	214				
Autres	215	12 000	18 869	18 869	6 950
	216	12 000	18 869	18 869	6 950

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget	Réalisations	Réalisations	Réalisations
SERVICES RENDUS (suite)		2021	2021	2021	2020
AUTRES SERVICES RENDUS (suite)					
Santé et bien-être					
Logement social	217				
Sécurité du revenu	218				
Autres	219	14 000	3 750	3 750	
	220	14 000	3 750	3 750	
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	221				
Rénovation urbaine	222				
Promotion et développement économique	223				
Autres	224				
	225				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	226				
Activités culturelles					
Bibliothèques	227		5 572	5 572	
Autres	228	198 150	154 814	154 814	97 156
	229	198 150	160 386	160 386	97 156
Réseau d'électricité	230				
	231	250 660	199 308	199 308	123 847
TOTAL DES SERVICES RENDUS	232	250 660	199 308	225 129	154 956

ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Budget 2021	Réalisations 2021	Réalisations 2021	Réalisations 2020
IMPOSITION DE DROITS				
Licences et permis	233	8 800	6 247	9 971
Droits de mutation immobilière	234	95 000	109 643	112 116
Droits sur les carrières et sablières	235	5 000	14 478	4 244
Autres	236			
	237	108 800	130 368	126 331
AMENDES ET PÉNALITÉS				
	238	6 715	10 652	11 108
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE				
	239			
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS				
	240	20 600	19 018	26 550
AUTRES REVENUS				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241	(7 649)	(7 649)	34 952
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243	50 000		82 143
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244			
Contributions des promoteurs	245			
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246			
Contributions des organismes municipaux	247			
Autres contributions	248			
Redevances réglementaires	249			(466)
Autres	250	23 700	19 919	27 314
	251	73 700	12 270	143 943
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION				
	252			

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2021	Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2021	2020
ADMINISTRATION GÉNÉRALE							
Conseil	1	92 727	89 135		89 135	89 135	96 192
Greffé et application de la loi	2	1 800	1 758		1 758	1 758	1 785
Gestion financière et administrative	3	373 365	404 223	11 524	415 747	446 762	390 996
Évaluation	4	101 289	102 537		102 537	102 537	95 892
Gestion du personnel	5	400	300		300	300	323
Autres							
▪ Quote-part	6	14 447	14 447		14 447	14 447	14 736
▪ Élection	7	2 000	15 267		15 267	15 267	
	8	586 028	627 667	11 524	639 191	670 206	599 924
SÉCURITÉ PUBLIQUE							
Police	9	265 840	280 859		280 859	280 859	267 749
Sécurité incendie	10	350 666	350 882		350 882	350 882	341 364
Sécurité civile	11	6 000	4 944		4 944	4 944	4 038
Autres	12			95 793	95 793	95 793	112 023
	13	622 506	636 685	95 793	732 478	732 478	725 174
TRANSPORT							
Réseau routier							
Voirie municipale	14	603 383	762 810		762 810	762 810	606 170
Enlèvement de la neige	15	508 000	509 872		509 872	510 093	447 274
Éclairage des rues	16	28 000	26 529		26 529	26 529	25 553
Circulation et stationnement	17	200	159		159	159	49
Transport collectif							
Transport en commun	18	15 901	15 901		15 901	15 901	15 807
Transport aérien	19						
Transport par eau	20						
Autres	21			105 558	105 558	105 558	104 620
	22	1 155 484	1 315 271	105 558	1 420 829	1 421 050	1 199 473

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2021	Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation	Sans ventilation	Ventilation de	Total		
	de l'amortissement	de l'amortissement	l'amortissement		2021	2020
HYGIÈNE DU MILIEU						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	23					
Réseau de distribution de l'eau potable	24	197 450	196 132	196 132	196 132	196 084
Traitement des eaux usées	25	97 425	94 058	94 058	94 058	108 241
Réseaux d'égout	26					
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	27	113 000	108 752	108 752	105 036	107 629
Élimination	28	26 564	24 180	24 180	24 180	46 144
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	29	38 000	37 687	37 687	37 687	37 687
Tri et conditionnement	30	144 000	146 134	146 134	146 134	143 401
Matières organiques						
Collecte et transport	31					
Traitement	32					
Matériaux secs	33					
Autres	34					
Plan de gestion	35	8 187	8 187	8 187	8 187	5 402
Autres	36					
Cours d'eau	37					
Protection de l'environnement	38					
Autres	39	71 970	76 931	382 561	459 492	452 625
	40	696 596	692 061	382 561	1 074 622	1 070 906
						1 097 213
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE						
Logement social	41	7 400	11 634	11 634	11 634	7 132
Sécurité du revenu	42					
Autres	43	8 000	12 862	12 862	12 862	8 741
	44	15 400	24 496	24 496	24 496	15 873

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

Non audité	Administration municipale				Données consolidées	
	Budget 2021	Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
	Sans ventilation	Sans ventilation	Ventilation de	Total		
	de l'amortissement	de l'amortissement	l'amortissement		2021	2020
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT						
Aménagement, urbanisme et zonage	45	125 550	101 115	101 115	101 115	95 337
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	46					
Autres biens	47					
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	48	59 528	59 528	59 528	59 528	60 718
Tourisme	49	113 176	116 669	116 669	116 669	107 499
Autres	50					
Autres	51		5 150	5 150	5 150	119 758
	52	298 254	277 312	5 150	282 462	383 312
LOISIRS ET CULTURE						
Activités récréatives						
Centres communautaires	53	194 415	135 294	135 294	135 294	134 959
Patinoires intérieures et extérieures	54					
Piscines, plages et ports de plaisance	55					
Parcs et terrains de jeux	56	395 300	388 403	388 403	388 403	360 040
Parcs régionaux	57					
Expositions et foires	58					
Autres	59		77 088	77 088	77 088	73 089
	60	589 715	523 697	77 088	600 785	568 088
Activités culturelles						
Centres communautaires	61					
Bibliothèques	62	38 385	33 872	33 872	33 872	31 716
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	63					
Autres ressources du patrimoine	64	49 760	67 161	67 161	67 161	44 348
Autres	65	7 895	18 595	18 595	18 595	4 701
	66	96 040	119 628	119 628	119 628	80 765
	67	685 755	643 325	77 088	720 413	648 853

ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2021	Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2021	2020
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	68						
FRAIS DE FINANCEMENT							
Dette à long terme							
Intérêts	69	243 760	238 851		238 851	239 707	239 947
Autres frais	70		25 215		25 215	25 215	23 695
Autres frais de financement							
Avantages sociaux futurs	71						
Autres	72		4 470		4 470	4 779	114 260
	73	243 760	268 536		268 536	269 701	377 902
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION	74						
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS	75		677 674 (	677 674)			

Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Table des matières

Autres renseignements financiers consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	2
Analyse de la dette à long terme consolidée	3
Endettement total net à long terme consolidé	4
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	5

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	7
Analyse de la rémunération non consolidée	8
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	8
Frais de financement non consolidés par activités	9
Rémunération des élus	10

Autres renseignements

Questionnaire	11
---------------	----

Autres renseignements financiers consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2021	Réalisations 2021	Réalisations 2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	778	778	73 637
Usines de traitement de l'eau potable	2			
Usines et bassins d'épuration	3			
Conduites d'égout	4	1 187	1 187	3 144
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5			
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	1 259	1 259	829
Ponts, tunnels et viaducs	7			
Systèmes d'éclairage des rues	8			
Aires de stationnement	9			
Parcs et terrains de jeux	10			
Autres infrastructures	11			
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	30 965	30 965	
Édifices communautaires et récréatifs	14	3 708	3 708	52 250
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16			
Autres	17			
Ameublement et équipement de bureau	18	51 108	51 108	31 204
Machinerie, outillage et équipement divers	19	102 065	102 065	13 668
Terrains	20	1 408	1 408	13 458
Autres	21	3 003 895	3 003 895	
	22	3 196 373	3 196 373	188 190

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité				
Infrastructures autres que pour nouveau développement				
Conduites d'eau potable	23	778	778	73 637
Usines de traitement de l'eau potable	24			
Usines et bassins d'épuration	25			
Conduites d'égout	26	1 187	1 187	3 144
Autres infrastructures	27	1 259	1 259	829
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)				
Conduites d'eau potable	28			
Usines de traitement de l'eau potable	29			
Usines et bassins d'épuration	30			
Conduites d'égout	31			
Autres infrastructures	32			
Autres immobilisations corporelles	33	3 193 149	3 193 149	110 580
	34	3 196 373	3 196 373	188 190

ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Solde au 1 ^{er} janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5				
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	6 409 346	1 255 700	1 394 933	6 270 113
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	6 409 346	1 255 700	1 394 933	6 270 113
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	4 049 921		174 529	3 875 392
Organismes municipaux	10				
Autres tiers	11				
	12	4 049 921		174 529	3 875 392
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	13	13 379			13 379
	14	4 063 300		174 529	3 888 771
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	15				
Autres	16				
	17	4 063 300		174 529	3 888 771
	18	10 472 646	1 255 700	1 569 462	10 158 884
Dette en cours de refinancement	19 (				)
Reclassement / Redressement	20				
Dette à long terme	21	10 472 646	1 255 700	1 569 462	10 158 884

Note

ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

Administration municipale		
Dettes à long terme	1	10 158 884
Ajouter		
Activités d'investissement à financer	2	
Activités de fonctionnement à financer	3	
Dettes en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5	
▪	6	
Déduire		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	7	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	8	
Débiteurs	9	3 875 391
Autres montants	10	
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	11	
Autres		
▪	12	
▪	13	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	14	6 283 493
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats	15	32 584
Endettement net à long terme	16	6 316 077
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes		
Municipalité régionale de comté	17	391 465
Communauté métropolitaine	18	
Autres organismes	19	
Endettement total net à long terme	20	6 707 542
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	21	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	22	
	23	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	24	6 707 542
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	25	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 25 ci-dessus, et à la ligne 21, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	26	

ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2021	Réalisations 2021	Réalisations 2021	Réalisations 2020
Administration générale					
Greffes et application de la loi	1				
Évaluation	2	100 789	100 789	100 789	95 892
Autres	3	20 849	20 850	20 850	21 138
Sécurité publique					
Police	4				
Sécurité incendie	5	8 049	8 049	8 049	8 210
Sécurité civile	6				
Autres	7				
Transport					
Réseau routier	8				
Transport collectif	9				
Autres	10				
Hygiène du milieu					
Eau et égout	11	68 670	68 670	68 670	66 652
Matières résiduelles	12	91 751	88 246	1 941	
Cours d'eau	13	4 033	4 033	4 033	3 807
Protection de l'environnement	14				
Autres	15				
Santé et bien-être					
Logement social	16				
Autres	17				
Aménagement, urbanisme et développement					
Aménagement, urbanisme et zonage	18	59 528	59 528	59 528	60 718
Rénovation urbaine	19				
Promotion et développement économique	20	81 476	81 476	81 476	82 544
Autres	21				
Loisirs et culture					
Activités récréatives	22				
Activités culturelles	23				
Réseau d'électricité	24				
	25	435 145	431 641	345 336	338 961

Autres renseignements financiers non consolidés non audités

ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		2021	2020
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	3 196 373	186 681
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	3 196 373	186 681

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		Effectifs personnes/ année ²	Semaine normale (heures)	Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice	Rémunération	Charges sociales	Total ¹
Administration municipale							
Cadres et contremaîtres	1	5,00	40,00	7 494,00	*****	*****	*****
Professionnels	2	1,00	40,00	2 215,00	*****	*****	*****
Cols blancs	3	4,00	35,00	6 206,00	*****	*****	*****
Cols bleus	4	8,00	10,00	8 663,00	*****	*****	*****
Policiers	5						
Pompiers	6						
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	18,00		24 578,00	*****	*****	*****
Élus	9	7,00			71 952	4 098	76 050
	10	25,00			*****	*****	*****

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	11					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	12					
Réseau de distribution de l'eau potable	13					
Traitement des eaux usées	14		1 902 751			1 902 751
Réseaux d'égout	15					
Autres	16	551 662	207 730			759 392
	17	551 662	2 110 481			2 662 143

FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

		2021	2020
Administration générale			
Greffé et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	105 094	105 607
	4	105 094	105 607
Sécurité publique			
Police	5		
Sécurité incendie	6	3 737	13 124
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	3 737	13 124
Transport			
Réseau routier			
Voirie municipale	10		
Enlèvement de la neige	11		
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14		
	15		
Hygiène du milieu			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16		
Réseau de distribution de l'eau potable	17	134 490	234 541
Traitement des eaux usées	18		
Réseaux d'égout	19		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20		
Matières recyclables	21		
Autres	22		
Cours d'eau	23		
Protection de l'environnement	24		
Autres	25	25 215	23 489
	26	159 705	258 030
Santé et bien-être			
Logement social	27		
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30		
Aménagement, urbanisme et développement			
Aménagement, urbanisme et zonage	31		
Rénovation urbaine	32		
Promotion et développement économique	33		
Autres	34		
	35		
Loisirs et culture			
Activités récréatives	36		
Activités culturelles			
Bibliothèques	37		
Autres	38		
	39		
Réseau d'électricité			
	40		
	41	268 536	376 761

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité

	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jocelyne Caron	Maire	17 554	8 777		
Pierre Martineau	Conseiller	5 325	2 626		
Jonathan Daigle	Conseiller	5 325	2 626		
Pauline Joncas	Conseiller	5 325	2 626		
Gaétan Bélanger	Conseiller	5 325	2 626		
Évelyne Gallet	Conseiller	5 325	2 626		
Chantal Côté	Conseiller	5 325	2 626		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

QUESTIONNAIRE **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

Non audité

OUI NON

1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre

1 200 000 \$

Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement

2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?

2 ☒ 3 ☐

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

4 14 478 \$

3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?

5 ☒ 6 ☐

4. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille

7 \$

Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement

8 \$

Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille

9 \$

Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value

10 \$

Ligne 7 : Autres créances douteuses

11 \$

Ligne 13 : Placements de portefeuille

12 \$

Ligne 14 : Débiteurs

13 \$

Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement

14 \$

Ligne 16 : Provision pour moins-value

15 \$

Ligne 19 : Créanciers et charges à payer

16 \$

Ligne 20 : Revenus reportés

17 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3^e paragraphe du 2^e alinéa de l'article 117.1 LAU.

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

18 19 ☒

20 _____ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2021

21 ☒ 22

23 6 666 \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

24 25 ☒

26 _____ \$

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

27 28 ☒

29 _____ \$

6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

30 31 ☒

32 33

7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

34 ☒ 35

36 5 242 \$

- b) du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2021

37 38 ☒

39 _____ \$

8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?

Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :

- a) crédits de taxes

40 ☒ 41

42 _____ \$

- b) autres formes d'aide

43 2 468 \$

QUESTIONNAIRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2021

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2021

44 _____ \$

Facteur comparatif de 2021

45 _____

Valeur uniformisée

46 _____ \$

10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2021 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ

47 _____ 144 581 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

48 _____ 312 173 \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

Systèmes de sécurité

49 _____ 3 869 \$

Chaussées pavées - entretien préventif

50 _____ \$

Chaussées pavées - entretien palliatif

51 _____ \$

Chaussées en gravier - entretien préventif

52 _____ \$

Chaussées en gravier - entretien palliatif

53 _____ \$

Systèmes de drainage

54 _____ \$

Abords de routes

55 _____ \$

Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

56 _____ 3 869 \$

b) Dépenses d'investissement

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

57 _____ \$

▪ Dépenses relatives à l'entretien d'été

58 _____ \$

c) Total des frais encourus admissibles

59 _____ 316 042 \$

d) Description des dépenses d'investissement

▪ Relatives à l'entretien d'hiver :

▪ Relatives à l'entretien d'été :

e) Si le total des frais encourus à la ligne 59 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2021 (ligne 47), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 56 et 58), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2021 (ligne 47) veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

60 _____ 2022-02-06

b) Date d'adoption de la résolution

61 _____ 2022-02-07

QUESTIONNAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?*

62 ☒ 63 ☐

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution

64 2018-06-13

b) Date d'adoption de la résolution

65 2018-06-04

12. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'exercice

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2)

66

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3)

67

Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens

c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'exercice (art. 5)

68

d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice (art. 8)

69

e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'exercice (art. 9)

70

f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice parce qu'il a mordu ou attaqué une personne (art. 10)

71

g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'exercice (art. 11)

72

h) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

73

i) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est de plus de 20 kg (art. 16)

74

j) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité (art. 16)

75

k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement?

76 ☐ 77 ☒

13. Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et de ses entreprises au 31 décembre 2021

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL

78 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres

79 \$

Ministère des Transports

80 \$

Ministère de la Culture et des Communications

81 \$

Autres ministères/organismes

82 \$

83 \$

Taux global de taxation réel

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant sur le taux global de taxation réel	1
Taux global de taxation réel	3

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

À la trésorière de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (exigences légales).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Municipalité de se conformer à l'article 176 du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27-1). En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable de la préparation de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Montmagny, le 28 mars 2022

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A126222

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS ADMISSIBLES NON CONSOLIDÉS

Revenus de taxes	1	3 840 416
Total des crédits et dégrèvements relatifs uniquement aux taxes foncières, pris en compte dans les revenus de taxes	2	
Ajouter		
Revenus de taxes de l'exercice 2021 provisionnés pour contestations d'évaluation foncière	3	
Crédits en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales	4	
Déduire		
Taxes d'affaires	5	
Taxes foncières imposées en vertu du 1 ^{er} alinéa de l'article 208 LFM	6	
Différence que l'on obtient en soustrayant du total des taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels, le montant des revenus en application du taux de base	7	
Taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	8	16 229
Autres taxes non reconnues aux fins du calcul du taux global de taxation réel	9	
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	10	3 824 187

ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES

Évaluation des immeubles imposables au 1 ^{er} janvier 2021 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	11	307 892 900
Évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2021 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	12	309 120 100
Évaluation des immeubles imposables aux fins du calcul du taux global de taxation réel (Somme des lignes 11 et 12, le tout divisé par 2)	13	308 506 500

TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL DE 2021 (Ligne 10 ÷ ligne 13 x 100)	14	1,2396 / 100 \$
--	----	------------------------

QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

Non audité**OUI****NON****S.O.**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1

☒

2

☐

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, présentez-vous le budget consolidé?

3

☐

4

☒

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

5

☒

6

☐

3. Bien que les normes sur les instruments financiers du secteur public soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2023 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

7

☐

8

☒

4. Bien que les normes sur les éléments incorporels achetés soient applicables aux organismes municipaux à compter de 2024 seulement, un organisme peut choisir de les appliquer de façon anticipée. Est-ce que l'organisme applique ces normes de façon anticipée?

9

☐

10

☒

Les questions 5 à 7 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

5. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?

11

☐

12

☐

13

☒

6. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?

14

☐

15

☐

16

☒

7. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MERN une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

17

☐

18

☐

19

☒

La question 8 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées. Pour tout autre organisme, veuillez inscrire S.O.

8. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

20

☐

21

☐

22

☒

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

23

☐

24

☐

La question 9 s'applique aux municipalités locales seulement.

9. La municipalité possède-t-elle sur son territoire une personne assujettie à l'article 222 LFM (personne autoconsommatrice d'électricité)?

25

☐

26

☒

Données prévisionnelles non auditées

Exercice se terminant le 31 décembre 2022

Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	2 593 593
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	168 584
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	242 064
Activités de fonctionnement	8	170 000
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	3 174 241

SUR UNE AUTRE BASE

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	130 000
Égout	13	55 000
Traitement des eaux usées	14	93 000
Matières résiduelles	15	262 000
Autres		
▪ Gestions des boues	16	105 980
▪	17	
▪	18	
Centres d'urgence 9-1-1	19	
Service de la dette	20	
Pouvoir général de taxation	21	
Activités de fonctionnement	22	
Activités d'investissement	23	
	24	645 980
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	25	
Autres	26	
	27	
	28	645 980
	29	3 820 221

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement

Taxes sur la valeur foncière	1	2 275
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	2	
Taxes d'affaires	3	
Compensations pour les terres publiques	4	48 298
	5	50 573

Immeubles des réseaux

Santé et services sociaux	6	50 000
Cégeps et universités	7	
Écoles primaires et secondaires	8	30 000
	9	80 000

Autres immeubles

Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux

Taxes sur la valeur foncière	10	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	11	
Taxes d'affaires	12	
	13	
	14	130 573

GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES

Taxes sur la valeur foncière	15	1 500
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	16	
Taxes d'affaires	17	
	18	1 500

ORGANISMES MUNICIPAUX

Taxes sur la valeur foncière	19	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	20	
	21	

AUTRES

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	22	
Autres	23	
	24	
	25	132 073

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxe foncière générale (taux unique)	1	308 761 100 x	0,8400 /100 \$	2 593 593				
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	2		x /100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	3		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	4		x /100 \$					
Immeubles industriels	5		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6		x /100 \$					
Autres	7		x /100 \$					
Immeubles forestiers	8		x /100 \$					
Immeubles agricoles	9		x /100 \$					
Total	10			2 593 593	()	()		2 593 593
Taxes spéciales								
Service de la dette (taux unique)	11	308 761 100 x	0,0546 /100 \$	168 584				
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	12		x /100 \$					
Immeubles de 6 logements ou plus	13		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	14		x /100 \$					
Immeubles industriels	15		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16		x /100 \$					
Autres	17		x /100 \$					
Immeubles forestiers	18		x /100 \$					
Immeubles agricoles	19		x /100 \$					
Total	20			168 584	()	()		168 584

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		Assiette d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
Taxes sur la valeur foncière								
Taxes générales								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21		x	/100 \$				
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	22		x	/100 \$				
Immeubles de 6 logements ou plus	23		x	/100 \$				
Immeubles non résidentiels	24		x	/100 \$				
Immeubles industriels	25		x	/100 \$				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26		x	/100 \$				
Autres	27		x	/100 \$				
Immeubles forestiers	28		x	/100 \$				
Immeubles agricoles	29		x	/100 \$				
Total	30				()	()		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31		x	/100 \$				
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle (résidentielle et autres)	32		x	/100 \$				
Immeubles de 6 logements ou plus	33		x	/100 \$				
Immeubles non résidentiels	34		x	/100 \$				
Immeubles industriels	35		x	/100 \$				
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36		x	/100 \$				
Autres	37		x	/100 \$				
Immeubles forestiers	38		x	/100 \$				
Immeubles agricoles	39		x	/100 \$				
Total	40				()	()		
Valeur locative imposable								
Taxe d'affaires sur la valeur locative	41		x	%	()	()		

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
TAUX DES TAXES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité**Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels**
(montant fixe)**Par unité de logement**

Eau	1	145,00 \$
Égout	2	75,00 \$
Eau et égout	3	\$
Traitement des eaux usées	4	126,00 \$
Matières résiduelles	5	146,75 \$

Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification

Description	Taux	Code	Préciser
Gestion des boues	139,0000	4 - tarif fixe (compensation)	

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		6 logements ou plus	Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres		
Taxes sur la valeur foncière							
Générales	1						
De secteur	2						
Autres	3						
Taxes sur une autre base							
Taxes, compensations et tarification							
Service de la dette	4						
Autres	5						
Taxes d'affaires							
Sur la valeur locative	6						
Autres	7						
	8						

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité

		Immeubles forestiers	Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
Taxes sur la valeur foncière						
Générales	1					
De secteur	2					
Autres	3					
Taxes sur une autre base						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4					
Autres	5					
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8					

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Non audité**OUI****NON****S.O.**

1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, les mesures fiscales suivantes?

a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM

- Pour la taxe foncière générale
- Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV

1		2	☒
3		4	
		5	☒

b) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM

- Décrire chaque sous-catégorie avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

6		7		8	☒
---	----------------------	---	----------------------	---	-------------------------------------

c) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et / ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM

- Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.

9		10		11	☒
---	----------------------	----	----------------------	----	-------------------------------------

d) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM

- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables
- Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels)
- Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels
- Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de :
2021
2022
- Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de :
2021
2022

12		13		14	☒
15		16		17	☒
18		19		20	☒
21					\$
22					\$
23					\$
24					\$

2. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)?

25		26	☒
----	----------------------	----	-------------------------------------

3. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 :

- une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM
- une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM

27		28	☒
29		30	☒

4. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2022 pour des exploitations agricoles enregistrées?

31		32	☒
----	----------------------	----	-------------------------------------

Si oui, indiquer le montant.

33				\$
----	--	--	--	----

DONNÉES PRÉVISIONNELLES
QUESTIONNAIRE
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

5. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	34		\$
6. Date d'adoption du budget par le conseil	35	2021-12-16	
7. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	36	5 117 618	\$
8. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	37	273 856	\$
9. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	38	227 035	\$
10. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	39	19 800	\$

ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je, Sophie Boucher, atteste que le rapport financier consolidé de Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, transmis de façon électronique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a été déposé à la séance du conseil du 28 mars 2022.

Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou greffier-trésorier transmis de façon électronique au même Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Cette transmission est effectuée conformément à la procédure établie par le Ministère.

Je confirme que Municipalité de Cap-Saint-Ignace consent à la diffusion intégrale par le ministre du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tels que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le ministre.

Afin de permettre la diffusion intégrale de ces rapports et documents par le ministre, je confirme également que Municipalité de Cap-Saint-Ignace détient les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Je confirme qu'en appuyant sur le bouton « Attester », je manifeste mon consentement au même titre qu'une signature manuscrite.

Date et heure de la dernière modification : 2022-03-31 13:22:26

Date de transmission au Ministère :

Sommaire de l'information financière consolidée

Exercice terminé le 31 décembre 2021

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier consolidé déposé au Conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020	Budget 2021	Réalisations 2021		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	4 964 484	4 452 818	4 897 430	112 299	4 923 424
Investissement	2	5 955 267		2 110 481		2 110 481
	3	10 919 751	4 452 818	7 007 911	112 299	7 033 905
Charges	4	5 020 835	4 303 783	5 163 027	114 990	5 191 712
Excédent (déficit) de l'exercice	5	5 898 916	149 035	1 844 884	(2 691)	1 842 193
Moins : revenus d'investissement	6	(5 955 267)		(2 110 481)		(2 110 481)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(56 351)	149 035	(265 597)	(2 691)	(268 288)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	691 470		677 674	5 025	682 699
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9	122 914		6 267		6 267
Remboursement de la dette à long terme	10	(270 199)		(441 262)	(4 962)	(446 224)
Affectations						
Activités d'investissement	11	(77 928)		(70 976)		(70 976)
Excédent (déficit) accumulé	12	(35 905)		206 507	5 252	211 759
Autres éléments de conciliation	13	113 974		13 649		13 649
	14	544 326		391 859	5 315	397 174
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	487 975	149 035	126 262	2 624	128 886

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2020	2021	2020
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	534 408	549 330	641 915
Débiteurs	2	4 902 022	6 676 821	6 689 950
Placements de portefeuille	3			
Autres	4	30 536	31 891	31 891
	5	5 466 966	7 258 042	7 363 756
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	10 344 894	10 061 309	10 093 893
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			
Autres	9	646 143	3 411 094	3 618 221
	10	10 991 037	13 472 403	13 712 114
Actifs financiers nets (dette nette)	11	(5 524 071)	(6 214 361)	(6 348 358)
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles	12	18 756 048	21 261 097	21 326 894
Autres	13	149 173	179 303	182 792
	14	18 905 221	21 440 400	21 509 686
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	745 096	529 234	566 591
Excédent de fonctionnement affecté	16	181 130	263 679	287 206
Réserves financières et fonds réservés	17	200 000	200 000	200 000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (	354 931) (	337 441) (	496 246) (
Financement des investissements en cours	19	(221 498)	(960 680)	(960 680)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	12 831 353	15 531 247	15 564 457
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	13 381 150	15 226 039	15 161 328

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
▪ Assainissement des eaux usées	23	121 526	106 597
▪ Refonte règlements mun.	24	13 333	13 333
▪ Greffe	25		11 000
▪ Réfection toiture	26	7 500	7 500
▪ Salon du livre	27	11 000	11 000
▪ Clôture garage	28		16 500
▪ ameubl. bibliothèque	29	5 077	8 700
▪ aménagement paysager	30	4 592	6 500
▪ Autres (350 , toiture, bureau)	31	100 651	
	32	263 679	181 130
Organismes contrôlés et partenariats ¹	33	23 527	19 999
	34	287 206	201 129
Réserves financières et fonds réservés			
Administration municipale	35	200 000	200 000
Organismes contrôlés et partenariats ¹	36		
	37	487 206	401 129

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	6 283 493
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	6 707 542
<i>Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25</i>		

SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2021

		2021	2020
		Total	Total
		consolidé	consolidé
Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	6 270 113	6 409 346
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6		
Dettes à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	3 875 392	4 049 921
Autres	8	13 379	13 379
Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	9		
	10	10 158 884	10 472 646
<i>Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37</i>			

SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalizations 2020	Budget 2021	Réalizations 2021	
		Administration	Administration	Administration	Total
		municipale	municipale	municipale	consolidé
Fonctionnement					
Taxes	11	3 804 214	3 711 603	3 840 416	3 840 416
Compensations tenant lieu de taxes	12	124 394	127 868	133 736	133 736
Quotes-parts	13				
Transferts	14	604 879	152 872	551 662	551 662
Services rendus	15	123 118	250 660	199 308	225 129
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	137 439	115 515	141 020	141 020
Autres	17	170 440	94 300	31 288	31 461
	18	4 964 484	4 452 818	4 897 430	4 923 424
Investissement					
Taxes	19				
Quotes-parts	20				
Transferts	21	5 955 267		2 110 481	2 110 481
Autres	22				
	23	5 955 267		2 110 481	2 110 481
	24	10 919 751	4 452 818	7 007 911	7 033 905
<i>Extrait du rapport financier, page S12</i>					

SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Administration municipale				Données consolidées	
		Budget 2021	Réalizations 2021			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2021	2020
Administration générale	1	586 028	627 667	11 524	639 191	670 206	599 924
Sécurité publique							
Police	2	265 840	280 859		280 859	280 859	267 749
Sécurité incendie	3	350 666	350 882		350 882	350 882	341 364
Autres	4	6 000	4 944	95 793	100 737	100 737	116 061
Transport							
Réseau routier	5	1 139 583	1 299 370		1 299 370	1 299 591	1 079 046
Transport collectif	6	15 901	15 901		15 901	15 901	15 807
Autres	7			105 558	105 558	105 558	104 620
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	294 875	290 190		290 190	290 190	304 325
Matières résiduelles	9	329 751	324 940		324 940	321 224	340 263
Autres	10	71 970	76 931	382 561	459 492	459 492	452 625
Santé et bien-être	11	15 400	24 496		24 496	24 496	15 873
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	125 550	101 115		101 115	101 115	95 337
Promotion et développement économique	13	172 704	176 197		176 197	176 197	168 217
Autres	14			5 150	5 150	5 150	119 758
Loisirs et culture	15	685 755	643 325	77 088	720 413	720 413	648 853
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	243 760	268 536		268 536	269 701	377 902
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	4 303 783	4 485 353	677 674	5 163 027	5 191 712	5 047 724
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	20		677 674 (	677 674)			
	21	4 303 783	5 163 027		5 163 027	5 191 712	5 047 724

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

		Réalisations 2020		Réalisations 2021	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus d'investissement	1	5 955 267	2 110 481		2 110 481
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	186 681)(	3 196 373)(	) (	3 196 373)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	) (	1 354)(	) (	1 354)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	1 667 716	198 802		198 802
Affectations					
Activités de fonctionnement	5	77 928	70 976		70 976
Excédent accumulé	6		78 326		78 326
	7	1 558 963	(2 849 623)		(2 849 623)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	8	7 514 230	(739 142)		(739 142)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, page S14

Section 3 – Attestation et autorisation

Je, <u>CARON</u>	<u>JOCELYNE</u>	<u>MAIRESSE</u>
Nom	Prénom	Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné la T2 Déclaration de revenus des sociétés, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis dans la déclaration T2 et cette déclaration de renseignements T183 Corp sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

J'autorise le spécialiste en transmission indiqué dans la section 4 à transmettre par voie électronique la T2 Déclaration de revenus des sociétés indiquée dans la section 1 et à modifier les renseignements produits initialement en réponse à toute erreur décelée par l'Agence du revenu du Canada. Cette autorisation expire lorsque le ministre du Revenu national accepte la déclaration transmise par voie électronique telle que produite.

<u>2022-04-11</u>			<u>(418) 246-5631</u>
Date (aaaa/mm/jj)	Signature du signataire autorisé de la société		Numéro de téléphone

L'ARC acceptera une signature électronique si elle est appliquée conformément aux exigences précisées par l'ARC.

Section 4 – Identification du spécialiste en transmission

Le spécialiste en transmission nommé ci-dessous a transmis par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la section 1.

<u>MALLETTE S.E.N.C.R.L.</u>	<u>B1346</u>
Nom de la personne ou de l'entreprise	Numéro du déclarant par voie électronique

Avis de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 et ARC PPU 211 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.



Formulaire officiel – Revenu Québec

 CO-1000.TE
 2012-06
 RQCO-2101

Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée **préparateur**, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. La société doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être **remplis puis signés** par le représentant autorisé de la société. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et la société doivent conserver chacun un exemplaire durant les six années suivant l'année visée par le formulaire.

La société doit conserver toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements, ainsi que les livres, registres et autres documents qui sont nécessaires pour remplir sa déclaration de revenus pour l'année visée par le formulaire, comme le prévoient la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale. De plus, elle doit pouvoir fournir ces

documents et ces renseignements sur demande à un représentant de Revenu Québec.

Le préparateur de la déclaration de revenus peut

- obtenir des renseignements confidentiels uniquement s'ils sont directement liés à la préparation et à la transmission de la déclaration et qu'ils sont nécessaires pour la bonne exécution de ces tâches;
- modifier la déclaration de revenus originale si Revenu Québec a refusé de la traiter parce qu'elle contenait des erreurs et la retransmettre sans qu'un nouveau formulaire CO-1000.TE soit nécessaire.

Notez que Revenu Québec est responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux qui lui sont transmis par Internet dès le moment où il les reçoit.

1 Renseignements sur la société et sur le préparateur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a		01b	1006125804 IC 0001		
Nom de la société				Date de clôture de l'exercice	
02	MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE			05	2021 12 31

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de la personne ou de l'entreprise		Numéro ImpôtNet Québec	
MALLETTE S.E.N.C.R.L.		B1346	
Adresse du préparateur		Ind. rég. Téléphone	
100-14 CHEMIN DES POIRIER MONTMAGNY QC G5V4L1		(418) 248-5777	

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Inscrivez les montants qui figurent dans la déclaration de revenus de la société pour l'année visée.

Revenu net (ou perte nette) d'après les états financiers ou le formulaire CO-17.A.1 (ligne 250)	2 522 558
Revenu imposable (ligne 299)	2 522 558
Impôt (ligne 420d)	
Total des impôts à payer (ligne 425zz)	
Taxe sur le capital à payer (ligne 431)	
Impôts et taxes à payer (ligne 438)	
Total des versements effectués et des crédits divers (ligne 440z)	
Solde à payer ou remboursement (ligne 441)	36
Remboursement demandé (ligne 490)	
Remboursement imputé à un versement futur d'acompte provisionnel (ligne 491)	
Remboursement cédé à un tiers (ligne 492)	

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus et ceux contenus dans la déclaration de revenus de la société sont exacts et complets et qu'ils font état de tous les revenus de la société. J'autorise le préparateur mentionné à la partie 1 à transmettre cette déclaration par Internet à Revenu Québec.

JOCELYNE CARON		SIGNATURE	2022 04 11
Nom du représentant autorisé à signer (en majuscules)	Signature du représentant autorisé à signer		Date

Agence du revenu
du CanadaCanada Revenue
Agency

Déclaration de renseignements des sociétés pour la transmission électronique

- **N'envoyez pas ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à moins que nous vous le demandions. Nous ne conserverons ni ne retournerons ce formulaire.**
- Remplissez cette déclaration pour chaque T2 Déclaration de revenus des sociétés initiale et modifiée transmise par voie électronique à l'ARC en votre nom.
- En remplissant la section 2 et en signant la section 3, vous reconnaissez que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale, vous devez conserver tous les documents utilisés pour remplir votre déclaration de revenus des sociétés et nous les fournir sur demande.
- La section 4 doit être remplie par vous ou par le spécialiste en transmission qui transmet votre T2 Déclaration de revenus des sociétés.
- Donnez l'original signé de cette déclaration au spécialiste en transmission et conservez-en une copie dans vos dossiers pendant six ans.
- Nous sommes responsables de la confidentialité de vos renseignements fiscaux produits par voie électronique seulement après avoir accepté votre déclaration.

Section 1 – Identification

Nom de la société MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE				Numéro d'entreprise 10774 7610 RC0001	
Début de l'année d'imposition	Année Mois Jour 2021-01-01	Fin de l'année d'imposition	Année Mois Jour 2021-12-31	Est-ce une déclaration modifiée? ☐ Oui ☒ Non	

Recevez votre courrier de l'ARC électroniquement dans Mon dossier d'entreprise à canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc (facultatif)

Adresse courriel : _____

Je comprends qu'en fournissant une adresse courriel, j'inscris la société pour recevoir des notifications par courrier électronique de l'ARC. Je comprends et j'accepte que tous les avis et la correspondance admissibles à la livraison en ligne ne seront plus imprimés et envoyés par la poste. L'ARC avisera la société à cette adresse courriel lorsque du courrier à consulter dans Mon dossier d'entreprise requiert une attention immédiate. Les avis et la correspondance livrés en ligne seront présumés avoir été envoyés à la date de ces avis par courriel. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-avis-par-courriel-entreprise.

Section 2 – Déclaration

Inscrivez les montants suivants, tels qu'ils sont indiqués, selon le cas, de la déclaration T2 pour l'année d'imposition mentionnée ci-dessus :

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'Index général des renseignements financiers (IGRF) (ligne 300)	2 522 558
Impôt de la partie I à payer (ligne 700)	
Impôt de la partie III.1 à payer (ligne 710)	
Impôt de la partie IV à payer (ligne 712)	
Impôt de la partie IV.1 à payer (ligne 716)	
Impôt de la partie VI à payer (ligne 720)	
Impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724)	
Impôt de la partie XIV à payer (ligne 728)	
Impôt provincial ou territorial net à payer (ligne 760)	

Section 4 – Rémunération

Total de la rémunération et des avantages sociaux versés à l'ensemble des employés et dirigeants de l'organisme		120	971 126
Total de la rémunération et des avantages sociaux versés aux employés et dirigeants membres de l'organisme		121	0
Autres paiements à des membres (précisez)		122	0
Nombre de membres de l'organisme			0
Nombre de membres ayant touché une rémunération ou d'autres sommes			0

Section 5 – Activités de l'organisme

Décrivez brièvement les activités de l'organisme. Si c'est la première année pour laquelle vous produisez cette déclaration, joignez une copie de l'énoncé de mission de l'organisme.

MUNICIPALITÉ

L'organisme mène-t-il des activités à l'extérieur du Canada?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, précisez à quel endroit :

Section 6 – Lieu de conservation des registres comptables

Ne remplissez pas cette section si l'information correspond à celle de la Section 1.

Nom de la personne responsable

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone

Section 7 – Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts et complets.

JOCELYNE CARON

Nom de la personne autorisée

MAIRESSE

Poste occupé

SIGNATURE

Signature de la personne autorisée

2022-04-11

Date (AAAA/MM/JJ)

Langue de correspondance
Indiquer la langue de votre choix

Français ☒

Language of correspondence
Indicate the language of your choice

English ☐

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 047 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.

**Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL)**

- Cette déclaration s'adresse aux :
 - organismes sans but lucratif désignés à l'alinéa 149(1)l) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - organismes désignés à l'alinéa 149(1)e) de la Loi (c'est-à-dire les organisations agricoles, les « boards of trade » ou les chambres de commerce).
- Ces organismes doivent produire la présente déclaration s'ils répondent à l'un des critères suivants :
 - ils ont reçu, ou étaient en droit de recevoir pendant l'exercice, des dividendes imposables, des intérêts, des loyers ou des redevances d'une valeur totale de plus de 10 000 \$;
 - la valeur totale de leurs biens était de plus de 200 000 \$ à la fin de l'exercice précédent;
 - ils devaient produire la déclaration pour un exercice précédent.
- Pour savoir si l'organisme que vous représentez doit remplir la déclaration, consultez le T4117, Guide d'impôt pour la Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (OSBL).
- Envoyez votre déclaration au :
Centre fiscal de Jonquière, Programme T1044, CP 1300 PDF Jonquière, Jonquière QC G7S 0L5.

N'inscrivez rien ici**Section 1 – Identification**

Exercice du	Année	Mois	Jour	au	Année	Mois	Jour	Numéro d'entreprise, s'il y a lieu
	2021-01-01				2021-12-31			10774 7610 RC0001
Nom de l'organisme MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE								Numéro de fiducie (T3), s'il y a lieu
Adresse 180 PLACE DE L'ÉGLISE								Est-ce la dernière déclaration de l'organisme? Si oui, annexe une explication. Oui ☐ Non ☐
Ville CAP-SAINT-IGNACE				Province QC		Code postal G0R 1H0		Type d'organisme (Reportez-vous au guide T4117)
Nom et poste de la personne responsable SOPHIE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE								Numéro de téléphone (418) 246-5631

Section 2 – Sommes reçues pendant l'exercice

Cotisations et droits d'adhésion	100	
Subventions et paiements des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux	101	2 795 879
Intérêts, dividendes imposables, loyers et redevances	102	19 018
Produit de disposition d'immobilisations	103	
Ventes et recettes brutes provenant d'activités de l'organisme	104	3 840 416
Dons	105	
Autres sommes reçues (précisez) AUTRES	106	352 598
Total des sommes reçues (additionnez les lignes 100 à 106)	107	7 007 911

Section 3 – État des actifs et des passifs à la fin de l'exercice

Actifs		
Méthode utilisée pour calculer les éléments d'actif	EXERCICES	
Encaisse et placements à court terme	108	549 331
Montants à recevoir des membres	109	
Montants à recevoir d'autres personnes (sommes non incluses à la ligne 109)	110	6 676 819
Frais payés d'avance	111	30 487
Stocks	112	76 137
Placements à long terme	113	
Immobilisations	114	21 261 098
Autres éléments d'actif (précisez) DESTINÉES À LA VENTE	115	104 567
Total de l'actif (additionnez les lignes 108 à 115)	116	28 698 439
Passifs		
Sommes dues aux membres de l'organisme	117	
Sommes dues à toute autre personne (précisez)	118	13 472 402
Total du passif (additionnez les lignes 117 et 118)	119	13 472 402

Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Fin d'exercice : 31 décembre 2021

Anomalies non corrigées (écritures)

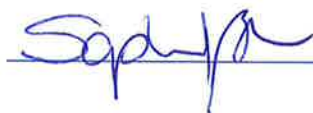
Date: 2021-01-01 À 2021-12-31

21.1

Préparé par PT2 2022-03-16	Révisé par	Révisé par MCP 2022-03-22
Révisé par PG2 2022-03-26	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (peMontant modifié		Récurrence	Inexactitud
							proposé	proposé		
Bénéfice net (perte nette)							126 264,70			
300	2021-12-31	INVENTAIRE D'AQUEDUC	58-251-12	D-2		20 664,48				
300	2021-12-31	PIÈCES ET ACCESSOIRES	02-413-00-640-00	D-2	20 664,48					
Pour présenter les stocks au moindre du coût et de la VNR										
					20 664,48	20 664,48	105 600,22	(20 664,48)		
					20 664,48	20 664,48	105 600,22	(20 664,48)		

Approuvé par :



SIGNATURE

Le 31 décembre 2021

Madame Jocelyne Caron
Mairesse
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
180 place de l'Église
Cap-Saint-Ignace QC G0R 1H0

Objet : Conditions des missions d'audit

Madame,

La présente lettre a pour objet de définir les termes et conditions de nos missions d'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace (Municipalité) et du taux global de taxation réel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Objectif, étendue et limites

Nous procéderons à l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous procéderons également à l'audit du taux global de taxation réel.

Les objectifs de nos audits sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer des rapports de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel prennent en se fondant sur ceux-ci.

Ces audits, effectués selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, ne donnent pas et ne peuvent pas donner l'assurance absolue que la Municipalité est en conformité avec les lois gouvernementales canadiennes et étrangères, notamment et sans limiter la généralité de l'énumération qui suit, celles reliées aux taxes à la consommation, aux déductions à la source, aux salaires, à la protection des renseignements personnels et à l'environnement.

Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Fin d'exercice : 31 décembre 2021

Écritures de reclassement

Date: 2021-01-01 À 2021-12-31

30. 2

Préparé par PT2 2022-03-16	Révisé par	Révisé par NCP 2022-03-19
Révisé par PG2 2022-03-26	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (peMontant modifié	Récurrence	Inexactitud
Bénéfice net (perte nette) Avant régularisations							126 264,70		
101	2021-12-31	TPS À RECEVOIR	54-134-50			1 153,34			
101	2021-12-31	TVP À RECEVOIR	54-135-50			1 150,47			
101	2021-12-31	FOURNISSEURS (DÉMARCATIION)	55-131-11		2 303,81				
Pour reclasser la TPS et la TVQ à recevoir incluses dans les fournisseurs (démarcation)					2 303,81	2 303,81	126 264,70	0,00	
102	2021-12-31	TPS À RECEVOIR	54-134-50	BB-4		13 003,68			
102	2021-12-31	TVP À RECEVOIR	54-135-50	BB-4		12 971,18			
102	2021-12-31	RETENUES DE GARANTIE	55-136-10	BB-4	25 974,86				
Pour reclasser la TPS et la TVQ à recevoir incluses dans les retenues de garantie					25 974,86	25 974,86	126 264,70	0,00	
						28 278,67	28 278,67	126 264,70	0,00

Approuvé par



SIGNATURE

Forme et contenu prévus du rapport d'audit sur les états financiers consolidés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux destinataires appropriés de la
Municipalité de Cap-Saint-Ignace,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE** (Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés (de sa dette nette consolidée) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que Municipalité de Cap-Saint-Ignace inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages XXX, XXX, XXX et XXX, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous convenons que les termes et conditions des missions resteront en vigueur pour les missions d'audit ultérieures à moins que l'entente ne soit résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un avis écrit notifié avant le début des travaux de l'audit ultérieur ou qu'une nouvelle lettre de mission ne soit produite.

Acceptation

Veillez nous signifier votre accord avec les conditions qui précèdent en nous retournant la copie de cette lettre dûment signée.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de fournir des services à votre municipalité et nous vous assurons que nous accorderons une attention particulière à votre dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lu et approuvé :

Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Jocelyne Caron
Jocelyne Caron, mairesse

SIGNATURE

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126222

Forme et contenu prévus du rapport d'audit sur les états financiers consolidés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux destinataires appropriés de la
Municipalité de Cap-Saint-Ignace,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE** (Municipalité), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets consolidés (de sa dette nette consolidée) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que Municipalité de Cap-Saint-Ignace inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages XXX, XXX, XXX et XXX, portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Forme et contenu prévu du rapport d'audit sur le taux global de taxation réel

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux destinataires appropriés de la
Municipalité de Cap-Saint-Ignace,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel (état) de la
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE (Municipalité) de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (exigences légales).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable l'établissement de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Municipalité de Cap-Saint-Ignace

180 place de l'Église
Cap-Saint-Ignace QC G0R 1H0

Le 28 mars 2022

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
100-14 chemin des Poirier
Montmagny QC G5V 4L1

Objet : Déclarations de la direction

Madame,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de vos audits des états financiers consolidés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace (Municipalité) au 31 décembre 2021, et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et d'une opinion indiquant si le taux global de taxation réel de la Municipalité est établi, dans ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugé nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers consolidés et taux global de taxation réel

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions des missions d'audit portant la date du 31 décembre 2021, quant à la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi qu'au calcul du taux global de taxation réel conformément aux exigences légales; en particulier, les états financiers consolidés donnent une image fidèle conformément à ces normes et le taux global de taxation réel a été établi conformément à ces exigences.

Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.

Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutes les opérations entre parties liées y compris celles avec les entités faisant partie du périmètre comptable de la Municipalité ont été conclues à la valeur d'échange, soit une valeur établie et acceptée par les parties liées.

Tous les événements postérieurs à la date des états financiers consolidés, soit jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés par la directrice générale, pour lesquels les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent un ajustement ou la fourniture d'informations, ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.

L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers consolidés et au taux global de taxation réel pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

Les données suivantes ont été, le cas échéant, comptabilisées et présentées de façon adéquate dans les états financiers consolidés :

- Les modifications apportées, au cours de l'exercice faisant l'objet des audits, aux principes et pratiques comptables;
- Les pertes pouvant découler de la perte de valeur d'immobilisations corporelles;
- Les produits de cession ainsi que les gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles;
- Les pertes résultant d'engagements de vente ou d'achat;
- Le coût des propriétés vendues en lien avec les propriétés destinées à la revente, le cas échéant;
- Les réductions de valeur concernant les propriétés destinées à la revente, le cas échéant.

Les données suivantes ont été, le cas échéant, comptabilisées et présentées de façon adéquate dans le taux global de taxation réel :

- Tous ajouts et déductions permettant de concilier les revenus de taxes pour fins du calcul du taux global de taxation réel;
- Toutes inclusions et exclusions prévus aux revenus admissibles;
- Les certificats émis par l'évaluateur en cours d'année financière ont été adéquatement classés dans les évaluations des immeubles imposables selon leur date effective.

Informations fournies

Nous vous avons fourni :

- Un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
- Les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins des audits;
- Un accès sans restriction aux personnes au sein de la Municipalité auprès desquelles vous jugiez nécessaire d'obtenir des éléments probants;
- Des informations sur tous les contribuables ou fournisseurs avec qui la Municipalité effectue individuellement un volume significatif d'opérations.

Nous avons soumis à votre représentant les procès-verbaux des assemblées des membres et des réunions du conseil municipal. Ces procès-verbaux constituent un compte rendu complet de toutes les assemblées des membres et de toutes les réunions du conseil municipal tenues entre le 1er janvier 2021 et le 28 mars 2022.

Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers consolidés.

Nous vous avons communiqué :

- Les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes;
- Lorsque celles-ci pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel, toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent la Municipalité et impliquent la direction, des employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne ou d'autres personnes;

- Toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel de la Municipalité, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel;
- Tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers consolidés et du taux global de taxation réel (exemples : Loi sur l'équité salariale, Loi sur l'environnement et Loi sur la CNESST);
- L'identité des parties liées à la Municipalité, y compris toutes les entités faisant partie de son périmètre comptable, et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;
- Tous les procès et litiges actuels ou éventuels venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers consolidés. S'il y a lieu, le traitement comptable et les informations dont ils ont fait l'objet sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux associés à des garanties, qu'elles soient écrites ou verbales. S'il y a lieu, ceux-ci sont adéquatement traduits dans les états financiers consolidés;
- Toutes les informations reçues de la part des autorités fiscales concernant des cotisations ou des avis de cotisations qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés;
- Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations. S'il y a lieu, celles-ci ont été évaluées et communiquées adéquatement dans les états financiers consolidés;
- Toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés, y compris toutes les clauses restrictives, conditions ou autres exigences dont sont assorties les dettes en cours;
- Toutes les conventions de prête-nom/accord parallèle. S'il y a lieu, celles-ci ont été évaluées et communiquées adéquatement dans les états financiers consolidés;
- Nos plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés;
- Toutes les affectations de l'excédent accumulé pour des dépenses d'investissement dont le projet est ouvert en fin d'exercice ont été comptabilisées.

La Municipalité possède des titres de propriété valables sur tous les actifs qu'elle détient et ces actifs ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune charge.

Concernant les décisions prises par le conseil municipal :

- Nous avons obtenu toutes les autorisations nécessaires, de même que l'accord des électeurs, lorsque nécessaire, avant de débiter les travaux relatifs à une dépense en immobilisations;
- Le produit des emprunts effectués au cours de l'exercice a été utilisé aux seules fins des règlements d'emprunt concernés;
- Les montants comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière représentent des acquisitions réelles et des améliorations permanentes approuvées par le conseil municipal;
- Les immobilisations cédées de quelque façon durant l'exercice ont été correctement radiées des livres de la Municipalité;
- Tous les éléments du passif découlant des décisions prises par le conseil municipal étaient comptabilisés en fin d'exercice.

Nous vous confirmons également les éléments suivants :

- Il n'existe aucune faiblesse significative dans la conception ou le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- Nous vous avons informés de toute modification significative au contrôle interne relatif à l'information financière;
- Il existe des restrictions visant le solde de caisse. Cette somme a été présentée correctement dans les états financiers consolidés;
- Les créances sont valides et convenablement évaluées. La provision pour créances douteuses est suffisante;
- Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont toujours adéquates et permettent de répartir adéquatement le coût sur la durée de vie ou sur la durée de vie utile des biens;
- Les montants de stocks comptabilisés dans les états financiers consolidés ont été établis d'après les quantités réelles que des employés compétents et adéquatement supervisés ont déterminées par dénombrement, pesage ou mesurage et ont été redressées au besoin pour tenir compte des opérations conclues entre la date de l'inventaire et la fin de l'exercice;
- Aucune provision sur les stocks n'est requise afin de réduire les stocks excédentaires ou désuets à leur valeur nette de réalisation estimative.

Nous reconnaissons que vous avez procédé à la compilation des déclarations de revenus fédérale et provinciale et de toutes les autres informations connexes sur la base des informations que nous vous avons fournies.

Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants dans le cadre de vos missions d'audit :

- Les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées;
- Les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
- Les opérations que vous avez classées;
- Les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Municipalité de Cap-Saint-Ignace


Jocelyne Caron
Mairesse

SIGNATURE


Sophie Boucher
Directrice générale

SIGNATURE

Divulgarion

Vous autorisez Mallette à :

- Utiliser l'information générale concernant l'objet de nos missions aux fins de références ou d'offres de service. Cette information se limitera au nom de votre municipalité et à la nature des travaux réalisés;
- Utiliser toute donnée faisant l'objet des présentes missions ou de missions antérieures pour constituer une banque de données qui pourra être utilisée par Mallette aux fins d'analyse comparative (benchmarking), de forage d'informations, d'établissement de scénarios comparatifs par secteur d'activité ou de toute autre extraction d'informations financières. Ces informations financières pourront constituer une banque d'informations anonyme que Mallette pourra divulguer à ses clients ou utiliser dans le cadre de ses autres missions. Il est convenu que les informations recueillies pourront être utilisées, mais qu'aucun renseignement nominatif concernant votre municipalité ne sera divulgué, protégeant ainsi la confidentialité de votre municipalité.

Préparation des dossiers d'audit et calendrier des travaux

Il est entendu que votre personnel nous remettra, dès le début des travaux, des dossiers d'audit incluant les divers documents énumérés dans la lettre prébilan.

À moins d'indication contraire de votre part, nous comptons entreprendre nos audits intérimaires le 17 janvier 2022 et nos audits finals vers le mois de mars 2022..

Autres services

Nous compilerons également les déclarations de revenus fédérale et provinciale de la Municipalité. Nous nous attendons à ce que la direction de la Municipalité nous fournisse les informations qui nous seront nécessaires à cette fin, qu'elle prendra connaissance des déclarations que nous aurons remplies et qu'elle signera les autorisations pour que nous acheminions les déclarations dans les délais prescrits aux autorités fiscales par voie électronique. Les déclarations de la Municipalité seront revues par les autorités fiscales. En cas de décision défavorable de ces autorités, la Municipalité pourra se prévaloir de certains droits d'appel. Cependant, nous ne pouvons pas assumer la responsabilité des intérêts ou pénalités qui pourraient être imposés à la Municipalité en rapport avec ses affaires fiscales. À sa demande, nous pourrions fournir à la Municipalité d'autres services d'ordre fiscal et la prestation de ces services fera l'objet d'une entente distincte.

Toute demande de services additionnels que nous accepterons fera l'objet d'une entente écrite distincte.

Honoraires et autres dispositions

Comme il a été entendu avec vous, les honoraires sont estimés à 10 100 \$, exclusion faite de tout travail spécial ou de toute conciliation particulière des comptes. Cependant, nous vous consulterons avant d'entreprendre tout travail comptable ou recherche supplémentaire donnant lieu à des honoraires additionnels.

Publication ou reproduction des rapports d'audit

Si vous prévoyez publier ou reproduire les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel ainsi que nos rapports ou faire mention de notre cabinet de toute autre façon dans des documents (incluant, sans limiter la portée générale, un rapport annuel, un fichier électronique ou un site Web) qui contiennent d'autres informations, vous acceptez de nous transmettre une ébauche des documents aux fins de lecture et d'obtenir notre approbation quant à l'inclusion de nos rapports, avant que ces documents ne soient imprimés ou distribués ou rendus public, selon la première échéance.

Si nos rapports d'audit sont reproduits par quelque moyen de communication que ce soit, le jeu complet d'états financiers consolidés et le taux global de taxation réel, de même que les notes et les annexes afférentes, doivent également être présentés.

Dossiers de travail

Les dossiers de travail préparés dans le cadre de nos audits appartiennent à Mallette. Ils contiennent des informations confidentielles et nous les conserverons conformément à nos politiques et procédures.

Conformément aux règlements de la profession et aux politiques du cabinet, nos dossiers peuvent être examinés périodiquement par des inspecteurs de la profession et par d'autres responsables du contrôle qualité des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables du contrôle qualité des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des informations relatives aux clients.

Mallette est un cabinet multidisciplinaire qui fournit les services de comptables, d'avocats et de notaires qui sont membres de leur ordre professionnel respectif. Mallette a également à son emploi des personnes qui ne sont pas membres d'un ordre professionnel. Dans la mesure où votre dossier le requiert, vous acceptez que tous les associés et employés de Mallette puissent avoir accès et exercer dans votre dossier peu importe qu'ils soient membres ou non d'un ordre professionnel. De plus, vous acceptez en confiant les missions à Mallette que l'information ne soit pas restreinte à un ou plusieurs membres de corporations professionnelles dans l'éventualité où la bonne marche de votre dossier l'exige.

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. En conséquence, à l'exception des informations qui sont ou entrent dans le domaine public, nous ne communiquerons à des tiers aucune information confidentielle concernant les affaires de la Municipalité sans le consentement préalable de celle-ci, à moins d'y être tenus par la loi ou par le Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels ou certaines feuilles de travail afin de faciliter la prestation de nos services. Ces derniers ne devront pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ceux-ci. Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Afin de faciliter nos travaux, il est possible que nous importions des données provenant de votre logiciel comptable, dont la balance de vérification et le grand livre. S'il y a lieu, ces données seront conservées dans nos dossiers, et ce, de façon confidentielle. À noter que cette procédure ne signifie aucunement que nous auditerons l'exhaustivité des données. Le grand livre pourra, par exemple, être utilisé pour faire la sélection des tests ou pour faire l'analyse de certains comptes spécifiques à l'aide d'un logiciel d'extraction de données ou autre.

- ▶ leur connaissance de toute fraude, avérée ou soupçonnée, concernant la Municipalité et qui implique :
 - ou bien la direction
 - ou bien des salariés qui jouent un rôle significatif en matière de contrôle interne
 - ou encore d'autres personnes, dans les cas où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel,
 - ▶ une liste de toutes les parties liées et toutes les opérations conclues avec des parties liées ainsi que des informations sur les évaluations de ces opérations,
 - ▶ leur évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives sous-tendant les évaluations et informations en juste valeur contenues dans les états financiers consolidés,
 - ▶ leurs plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs ou des passifs,
 - ▶ une évaluation de tous les cas d'incertitude de mesure connus de la direction qui doivent être communiqués,
 - ▶ des informations concernant les réclamations en cours et réclamations éventuelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'entretiens avec les conseillers juridiques de la Municipalité,
 - ▶ des informations relatives aux autres passifs et aux gains ou pertes éventuels, y compris ceux qui sont associés aux garanties, écrites ou verbales, susceptibles d'engager la responsabilité de la Municipalité,
 - ▶ des informations indiquant si la Municipalité possède des titres de propriété valables sur les actifs, s'il existe des privilèges ou des charges grevant les actifs, ou si des actifs sont donnés en garantie,
 - ▶ des informations relatives au respect des clauses des engagements contractuels pouvant avoir une incidence sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel,
 - ▶ des informations concernant les événements postérieurs;
- un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de la Municipalité, auprès desquelles nous jugeons nécessaire d'obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction et, le cas échéant, aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de nos audits. Si nous ne pouvons obtenir ces déclarations par écrit, la direction reconnaît et comprend que nous serons tenus de formuler une impossibilité d'exprimer une opinion d'audit.

Nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours des missions, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes les anomalies communiquées.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de nos audits.

Communication

La Municipalité autorise Mallette S.E.N.C.R.L. (Mallette) à transmettre et à recevoir par courrier électronique diverses communications requises dans le cadre des audits ou d'autres services rendus à la Municipalité. La Municipalité comprend et reconnaît les risques inhérents à la communication par Internet. Mallette ne peut garantir que l'information échangée demeurera confidentielle ou que des tiers non autorisés ne pourront y accéder.

Forme et libellé des rapports d'audit

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, nos rapports se liront essentiellement suivant la forme décrite aux annexes jointes à la présente lettre. À noter que les rapports finals pourraient inclure un ou des paragraphes supplémentaires.

Nous ne pouvons nous engager à émettre une opinion sans réserve. De plus, s'il nous est impossible de mener à bien nos audits, nous pourrions être dans l'impossibilité d'exprimer une opinion. Dans de tels cas, nous vous informerions ainsi que le conseil municipal des circonstances et des motifs à la source de ces situations.

Indépendance

Nous indiquerons par écrit au conseil municipal toutes les relations et les autres liens entre le cabinet, les autres cabinets membres du réseau et la Municipalité, y compris les parties liées, qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés susceptibles d'avoir des incidences sur l'indépendance. De plus, nous lui communiquerons une déclaration précisant que l'équipe de mission et d'autres personnes du cabinet, s'il y a lieu, le cabinet et, le cas échéant, les autres cabinets membres du réseau se sont conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Nous réaliserons nos audits en partant du principe que la direction et, le cas échéant, les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- La responsabilité de la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- La responsabilité de la préparation de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Municipalité conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1);
- La responsabilité de la conception et de la mise en place du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- La responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
 - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de nos audits, telles que :
 - ▶ tous les procès-verbaux des assemblées des membres et des réunions du conseil municipal et des comités relevant de celui-ci,
 - ▶ des informations sur les cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires, dont les obligations d'information financière,
 - ▶ des informations sur les cas constatés d'actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux et de tous les faits liés à de tels actes,

Nos responsabilités

Nous effectuerons nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long des audits. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder nos opinions. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour les audits afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel que nous aurons relevées au cours des audits;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Sujet à votre révision et approbation, nous procéderons aux enregistrements comptables que nous jugerons nécessaires afin de régulariser les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel.

Le 31 décembre 2021

Madame Jocelyne Caron
Mairesse
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
180 place de l'Église
Cap-Saint-Ignace QC G0R 1H0

Objet : Conditions des missions d'audit

Madame,

La présente lettre a pour objet de définir les termes et conditions de nos missions d'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace (Municipalité) et du taux global de taxation réel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Objectif, étendue et limites

Nous procéderons à l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous procéderons également à l'audit du taux global de taxation réel.

Les objectifs de nos audits sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer des rapports de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel prennent en se fondant sur ceux-ci.

Ces audits, effectués selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, ne donnent pas et ne peuvent pas donner l'assurance absolue que la Municipalité est en conformité avec les lois gouvernementales canadiennes et étrangères, notamment et sans limiter la généralité de l'énumération qui suit, celles reliées aux taxes à la consommation, aux déductions à la source, aux salaires, à la protection des renseignements personnels et à l'environnement.

Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Fin d'exercice : 31 décembre 2021

Écritures de reclassement

Date: 2021-01-01 À 2021-12-31

30. 2

Préparé par PT2 2022-03-16	Révisé par	Révisé par MCP 2022-03-19
Révisé par PG2 2022-03-26	Révisé par	Révisé par

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Débit	Crédit	Bénéfice net (peMontant modifié	Récurrence	Inexactitud
Bénéfice net (perte nette) Avant régularisations							126 264,70		
101	2021-12-31	TPS À RECEVOIR	54-134-50			1 153,34			
101	2021-12-31	TVP À RECEVOIR	54-135-50			1 150,47			
101	2021-12-31	FOURNISSEURS (DÉMARCATIION)	55-131-11		2 303,81				
Pour reclasser la TPS et la TVQ à recevoir incluses dans les fournisseurs (démarcation)					2 303,81	2 303,81	126 264,70	0,00	
102	2021-12-31	TPS À RECEVOIR	54-134-50	BB-4		13 003,68			
102	2021-12-31	TVP À RECEVOIR	54-135-50	BB-4		12 971,18			
102	2021-12-31	RETENUES DE GARANTIE	55-136-10	BB-4	25 974,86				
Pour reclasser la TPS et la TVQ à recevoir incluses dans les retenues de garantie					25 974,86	25 974,86	126 264,70	0,00	
						28 278,67	28 278,67	126 264,70	0,00

Approuvé par :



Nos responsabilités

Nous effectuerons nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long des audits. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder nos opinions. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour les audits afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel que nous aurons relevées au cours des audits;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Sujet à votre révision et approbation, nous procéderons aux enregistrements comptables que nous jugerons nécessaires afin de régulariser les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel.

Forme et libellé des rapports d'audit

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, nos rapports se liront essentiellement suivant la forme décrite aux annexes jointes à la présente lettre. À noter que les rapports finals pourraient inclure un ou des paragraphes supplémentaires.

Nous ne pouvons nous engager à émettre une opinion sans réserve. De plus, s'il nous est impossible de mener à bien nos audits, nous pourrions être dans l'impossibilité d'exprimer une opinion. Dans de tels cas, nous vous informerions ainsi que le conseil municipal des circonstances et des motifs à la source de ces situations.

Indépendance

Nous indiquerons par écrit au conseil municipal toutes les relations et les autres liens entre le cabinet, les autres cabinets membres du réseau et la Municipalité, y compris les parties liées, qui, selon notre jugement professionnel, peuvent raisonnablement être considérés susceptibles d'avoir des incidences sur l'indépendance. De plus, nous lui communiquerons une déclaration précisant que l'équipe de mission et d'autres personnes du cabinet, s'il y a lieu, le cabinet et, le cas échéant, les autres cabinets membres du réseau se sont conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance

Nous réaliserons nos audits en partant du principe que la direction et, le cas échéant, les responsables de la gouvernance reconnaissent et comprennent que les responsabilités suivantes leur incombent :

- La responsabilité de la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- La responsabilité de la préparation de l'état établissant le taux global de taxation réel de la Municipalité conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1);
- La responsabilité de la conception et de la mise en place du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- La responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont ils ont connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers consolidés, du taux global de taxation réel, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information,
 - les informations additionnelles que nous pourrions leur demander aux fins de nos audits, telles que :
 - ▶ tous les procès-verbaux des assemblées des membres et des réunions du conseil municipal et des comités relevant de celui-ci,
 - ▶ des informations sur les cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences légales ou réglementaires, dont les obligations d'information financière,
 - ▶ des informations sur les cas constatés d'actes illégaux ou susceptibles d'être illégaux et de tous les faits liés à de tels actes,

- ▶ leur connaissance de toute fraude, avérée ou soupçonnée, concernant la Municipalité et qui implique :
 - ou bien la direction
 - ou bien des salariés qui jouent un rôle significatif en matière de contrôle interne
 - ou encore d'autres personnes, dans les cas où la fraude pourrait avoir un effet non négligeable sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel,
 - ▶ une liste de toutes les parties liées et toutes les opérations conclues avec des parties liées ainsi que des informations sur les évaluations de ces opérations,
 - ▶ leur évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives sous-tendant les évaluations et informations en juste valeur contenues dans les états financiers consolidés,
 - ▶ leurs plans ou intentions qui pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs ou des passifs,
 - ▶ une évaluation de tous les cas d'incertitude de mesure connus de la direction qui doivent être communiqués,
 - ▶ des informations concernant les réclamations en cours et réclamations éventuelles, y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'entretiens avec les conseillers juridiques de la Municipalité,
 - ▶ des informations relatives aux autres passifs et aux gains ou pertes éventuels, y compris ceux qui sont associés aux garanties, écrites ou verbales, susceptibles d'engager la responsabilité de la Municipalité,
 - ▶ des informations indiquant si la Municipalité possède des titres de propriété valables sur les actifs, s'il existe des privilèges ou des charges grevant les actifs, ou si des actifs sont donnés en garantie,
 - ▶ des informations relatives au respect des clauses des engagements contractuels pouvant avoir une incidence sur les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel,
 - ▶ des informations concernant les événements postérieurs;
- un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de la Municipalité, auprès desquelles nous jugeons nécessaire d'obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction et, le cas échéant, aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de nos audits. Si nous ne pouvons obtenir ces déclarations par écrit, la direction reconnaît et comprend que nous serons tenus de formuler une impossibilité d'exprimer une opinion d'audit.

Nous communiquerons toutes les anomalies relevées au cours des missions, autres que celles qui sont manifestement négligeables. Nous demanderons à la direction de corriger toutes les anomalies communiquées.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de nos audits.

Communication

La Municipalité autorise Mallette S.E.N.C.R.L. (Mallette) à transmettre et à recevoir par courrier électronique diverses communications requises dans le cadre des audits ou d'autres services rendus à la Municipalité. La Municipalité comprend et reconnaît les risques inhérents à la communication par Internet. Mallette ne peut garantir que l'information échangée demeurera confidentielle ou que des tiers non autorisés ne pourront y accéder.

Publication ou reproduction des rapports d'audit

Si vous prévoyez publier ou reproduire les états financiers consolidés et le taux global de taxation réel ainsi que nos rapports ou faire mention de notre cabinet de toute autre façon dans des documents (incluant, sans limiter la portée générale, un rapport annuel, un fichier électronique ou un site Web) qui contiennent d'autres informations, vous acceptez de nous transmettre une ébauche des documents aux fins de lecture et d'obtenir notre approbation quant à l'inclusion de nos rapports, avant que ces documents ne soient imprimés ou distribués ou rendus public, selon la première échéance.

Si nos rapports d'audit sont reproduits par quelque moyen de communication que ce soit, le jeu complet d'états financiers consolidés et le taux global de taxation réel, de même que les notes et les annexes afférentes, doivent également être présentés.

Dossiers de travail

Les dossiers de travail préparés dans le cadre de nos audits appartiennent à Mallette. Ils contiennent des informations confidentielles et nous les conserverons conformément à nos politiques et procédures.

Conformément aux règlements de la profession et aux politiques du cabinet, nos dossiers peuvent être examinés périodiquement par des inspecteurs de la profession et par d'autres responsables du contrôle qualité des dossiers afin de garantir que nous respectons les normes professionnelles et celles du cabinet. Les responsables du contrôle qualité des dossiers sont tenus de protéger la confidentialité des informations relatives aux clients.

Mallette est un cabinet multidisciplinaire qui fournit les services de comptables, d'avocats et de notaires qui sont membres de leur ordre professionnel respectif. Mallette a également à son emploi des personnes qui ne sont pas membres d'un ordre professionnel. Dans la mesure où votre dossier le requiert, vous acceptez que tous les associés et employés de Mallette puissent avoir accès et exercer dans votre dossier peu importe qu'ils soient membres ou non d'un ordre professionnel. De plus, vous acceptez en confiant les missions à Mallette que l'information ne soit pas restreinte à un ou plusieurs membres de corporations professionnelles dans l'éventualité où la bonne marche de votre dossier l'exige.

L'obligation de confidentialité concernant les affaires des clients constitue l'un des principes fondamentaux de la profession. En conséquence, à l'exception des informations qui sont ou entrent dans le domaine public, nous ne communiquerons à des tiers aucune information confidentielle concernant les affaires de la Municipalité sans le consentement préalable de celle-ci, à moins d'y être tenus par la loi ou par le Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

Au cours de nos travaux, il se peut que nous vous fournissions, pour votre propre utilisation, certains logiciels ou certaines feuilles de travail afin de faciliter la prestation de nos services. Ces derniers ne devront pas être copiés, distribués ou utilisés à d'autres fins. Nous ne fournissons aucune garantie relativement à ces documents et ne serons pas responsables des dommages ou pertes subis par vous en lien avec votre utilisation de ceux-ci. Nous conservons les droits de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les documents originaux qui vous sont fournis.

Afin de faciliter nos travaux, il est possible que nous importions des données provenant de votre logiciel comptable, dont la balance de vérification et le grand livre. S'il y a lieu, ces données seront conservées dans nos dossiers, et ce, de façon confidentielle. À noter que cette procédure ne signifie aucunement que nous auditerons l'exhaustivité des données. Le grand livre pourra, par exemple, être utilisé pour faire la sélection des tests ou pour faire l'analyse de certains comptes spécifiques à l'aide d'un logiciel d'extraction de données ou autre.

Divulgarion

Vous autorisez Mallette à :

- Utiliser l'information générale concernant l'objet de nos missions aux fins de références ou d'offres de service. Cette information se limitera au nom de votre municipalité et à la nature des travaux réalisés;
- Utiliser toute donnée faisant l'objet des présentes missions ou de missions antérieures pour constituer une banque de données qui pourra être utilisée par Mallette aux fins d'analyse comparative (benchmarking), de forage d'informations, d'établissement de scénarios comparatifs par secteur d'activité ou de toute autre extraction d'informations financières. Ces informations financières pourront constituer une banque d'informations anonyme que Mallette pourra divulguer à ses clients ou utiliser dans le cadre de ses autres missions. Il est convenu que les informations recueillies pourront être utilisées, mais qu'aucun renseignement nominatif concernant votre municipalité ne sera divulgué, protégeant ainsi la confidentialité de votre municipalité.

Préparation des dossiers d'audit et calendrier des travaux

Il est entendu que votre personnel nous remettra, dès le début des travaux, des dossiers d'audit incluant les divers documents énumérés dans la lettre prébilan.

À moins d'indication contraire de votre part, nous comptons entreprendre nos audits intérimaires le 17 janvier 2022 et nos audits finals vers le mois de mars 2022..

Autres services

Nous compilerons également les déclarations de revenus fédérale et provinciale de la Municipalité. Nous nous attendons à ce que la direction de la Municipalité nous fournisse les informations qui nous seront nécessaires à cette fin, qu'elle prendra connaissance des déclarations que nous aurons remplies et qu'elle signera les autorisations pour que nous acheminions les déclarations dans les délais prescrits aux autorités fiscales par voie électronique. Les déclarations de la Municipalité seront revues par les autorités fiscales. En cas de décision défavorable de ces autorités, la Municipalité pourra se prévaloir de certains droits d'appel. Cependant, nous ne pouvons pas assumer la responsabilité des intérêts ou pénalités qui pourraient être imposés à la Municipalité en rapport avec ses affaires fiscales. À sa demande, nous pourrions fournir à la Municipalité d'autres services d'ordre fiscal et la prestation de ces services fera l'objet d'une entente distincte.

Toute demande de services additionnels que nous accepterons fera l'objet d'une entente écrite distincte.

Honoraires et autres dispositions

Comme il a été entendu avec vous, les honoraires sont estimés à 10 100 \$, exclusion faite de tout travail spécial ou de toute conciliation particulière des comptes. Cependant, nous vous consulterons avant d'entreprendre tout travail comptable ou recherche supplémentaire donnant lieu à des honoraires additionnels.

Différentes variables pourront faire en sorte que les honoraires initialement prévus soient plus élevés, telles que :

- Modifications des normes comptables ou de certification : Depuis plusieurs années, les normes que nous devons appliquer dans les missions de certification et les normes de comptabilité subissent de nombreux changements. Lors de l'établissement de nos honoraires, nous essayons d'en tenir compte, mais il est parfois difficile d'évaluer de façon précise les impacts;
- Erreurs ou application inadéquate des méthodes comptables : Lors de l'établissement de nos honoraires, nous supposons que les registres comptables seront en bon ordre. Advenant la découverte d'un nombre significatif d'erreurs, nous pourrions être dans l'obligation d'effectuer des procédures supplémentaires pour compléter notre travail;
- Préparation des dossiers d'audit non conforme ou insuffisante : Si les documents demandés ne sont pas complets ou ne sont pas disponibles à la date prévue, des travaux supplémentaires pourraient être requis pour les compléter ou des délais pourraient survenir dans l'exécution de nos missions;
- Événements imprévus ou situation particulière au cours de l'exercice : Des recherches et travaux supplémentaires pourraient être requis pour documenter le dossier.

Si Mallette est tenue de produire les documents se rapportant aux missions visées par la présente, dans le cadre de citations ou autres procédures judiciaires ou administratives auxquelles Mallette n'est pas partie, la Municipalité versera à Mallette un montant correspondant aux heures que ses employés et associés auront consacrées à répondre à de telles requêtes et aux dépenses connexes, y compris des frais juridiques raisonnables.

À nos honoraires s'ajoutent des frais d'administration et de technologie correspondant à 5 % des honoraires facturés, ainsi que les taxes applicables.

Des factures progressives pourront vous être produites en fonction de l'avancement des travaux.

À la suite de la livraison des états financiers consolidés, un relevé global et final pour tout élément non encore facturé vous sera soumis.

Les factures produites seront payables dans les 30 jours suivant leur date.

À défaut de payer le solde dû dans les 30 jours suivant la date de facturation, vous serez constitué en demeure par le seul écoulement du temps. Les intérêts commenceront donc à courir dès le 31^e jour suivant la date de facturation, au taux de 1 % par mois (12 % l'an, composé mensuellement).

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. Cette dernière aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant les tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que les tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

La présente lettre et l'offre de service acceptée traduisent l'entente intégrale conclue entre la Municipalité et Mallette au sujet de la prestation de services convenus. Les points convenus entre la Municipalité et Mallette conserveront leur effet même après l'achèvement des travaux ou la résiliation de la présente entente.

Différentes variables pourront faire en sorte que les honoraires initialement prévus soient plus élevés, telles que :

- Modifications des normes comptables ou de certification : Depuis plusieurs années, les normes que nous devons appliquer dans les missions de certification et les normes de comptabilité subissent de nombreux changements. Lors de l'établissement de nos honoraires, nous essayons d'en tenir compte, mais il est parfois difficile d'évaluer de façon précise les impacts;
- Erreurs ou application inadéquate des méthodes comptables : Lors de l'établissement de nos honoraires, nous supposons que les registres comptables seront en bon ordre. Advenant la découverte d'un nombre significatif d'erreurs, nous pourrions être dans l'obligation d'effectuer des procédures supplémentaires pour compléter notre travail;
- Préparation des dossiers d'audit non conforme ou insuffisante : Si les documents demandés ne sont pas complets ou ne sont pas disponibles à la date prévue, des travaux supplémentaires pourraient être requis pour les compléter ou des délais pourraient survenir dans l'exécution de nos missions;
- Événements imprévus ou situation particulière au cours de l'exercice : Des recherches et travaux supplémentaires pourraient être requis pour documenter le dossier.

Si Mallette est tenue de produire les documents se rapportant aux missions visées par la présente, dans le cadre de citations ou autres procédures judiciaires ou administratives auxquelles Mallette n'est pas partie, la Municipalité versera à Mallette un montant correspondant aux heures que ses employés et associés auront consacrées à répondre à de telles requêtes et aux dépenses connexes, y compris des frais juridiques raisonnables.

À nos honoraires s'ajoutent des frais d'administration et de technologie correspondant à 5 % des honoraires facturés, ainsi que les taxes applicables.

Des factures progressives pourront vous être produites en fonction de l'avancement des travaux.

À la suite de la livraison des états financiers consolidés, un relevé global et final pour tout élément non encore facturé vous sera soumis.

Les factures produites seront payables dans les 30 jours suivant leur date.

À défaut de payer le solde dû dans les 30 jours suivant la date de facturation, vous serez constitué en demeure par le seul écoulement du temps. Les intérêts commenceront donc à courir dès le 31^e jour suivant la date de facturation, au taux de 1 % par mois (12 % l'an, composé mensuellement).

La présente lettre de mission est assujettie aux lois de la province de Québec. Cette dernière aura la compétence exclusive à l'égard des plaintes, litiges ou désaccords concernant la présente lettre de mission et toute question qui en découle. Chaque partie renonce irrévocablement au droit, quel qu'il soit, de s'opposer à ce qu'une action soit intentée devant les tribunaux, d'alléguer que la poursuite n'a pas été présentée devant l'instance appropriée ou d'alléguer que les tribunaux n'ont pas la compétence voulue.

La présente lettre et l'offre de service acceptée traduisent l'entente intégrale conclue entre la Municipalité et Mallette au sujet de la prestation de services convenus. Les points convenus entre la Municipalité et Mallette conserveront leur effet même après l'achèvement des travaux ou la résiliation de la présente entente.

Nous convenons que les termes et conditions des missions resteront en vigueur pour les missions d'audit ultérieures à moins que l'entente ne soit résiliée par l'une ou l'autre des parties au moyen d'un avis écrit notifié avant le début des travaux de l'audit ultérieur ou qu'une nouvelle lettre de mission ne soit produite.

Acceptation

Veillez nous signifier votre accord avec les conditions qui précèdent en nous retournant la copie de cette lettre dûment signée.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de fournir des services à votre municipalité et nous vous assurons que nous accorderons une attention particulière à votre dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lu et approuvé :

Municipalité de Cap-Saint-Ignace


Jocelyne Caron, mairesse

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A126222

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Forme et contenu prévu du rapport d'audit sur le taux global de taxation réel

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux destinataires appropriés de la
Municipalité de Cap-Saint-Ignace,

Opinion

Nous avons effectué l'audit de l'état établissant le taux global de taxation réel (état) de la
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE (Municipalité) de l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

À notre avis, l'état ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) (exigences légales).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit de l'état au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui décrit le référentiel comptable appliqué. L'état a été préparé afin de permettre à la Municipalité de se conformer à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19). En conséquence, il est possible que l'état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état

La direction est responsable l'établissement de l'état conformément aux exigences légales, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.